

2017_CT2_338

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 6 juillet 2017

06_3_01

■ Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

1- Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets.

Par délibération HN 088-219/16/CM, le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

C'est dans ce cadre que le Territoire du Pays d'Aix élabore le rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » est tenu à la disposition du public au siège et dans les mairies de chacune des communes membres du groupement.

La loi du 17 août 2015 a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion de déchets. Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels. Les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et sont donc appliquées pour le rapport annuel 2016 rédigé en 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au Président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante. Ainsi, le rapport d'activité 2016 de la Métropole sera présenté au Conseil de la Métropole. Ce document global et métropolitain présentera

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

les éléments émanant des six rapports d'activité préalablement approuvés par les six Conseils de Territoire.

2- Les indicateurs techniques et financiers du Rapport Annuel Déchets 2016 du Territoire du Pays d'Aix

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence du Territoire du Pays d'Aix en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le Territoire et les communes concernées, la population et son évolution, les compétences en matière de prévention et gestion des déchets, l'organisation des services et les agents,
- les actions en termes de sécurité dans le cadre de la démarche engagée au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets,
- les actions en termes de prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets,
- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchèteries, des collectes spécifiques et du traitement en ISDnD (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) des déchets résiduels,
- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets, dans le cadre du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) et du Budget Annexe, mis en place en 2015.

Les principales informations du rapport 2016 sont reprises ci-dessous. Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population INSEE en vigueur en 2016, référence commune désormais prise en compte par les EPCI dans le cadre des suivis contractuels avec l'Ademe et les éco-organismes. Afin de faciliter la lecture et la comparaison avec les années précédentes, seront mentionnés également les ratios avec la population DGF jusqu'alors utilisée comme base de calcul.

3 - Les données quantitatives et qualitatives de l'activité déchets :

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- le tonnage des **Déchets Ménagers et Assimilés résiduels après collecte sélective : 138 909 tonnes, soit 354 kg/hab/an (population INSEE) ou 349 kg/hab/an (population DGF). Le tonnage diminue de 0,4 %** par rapport à l'année précédente soit 523 tonnes en moins,
- le tonnage issu des **Collectes Sélective et Séparative : 21 755 tonnes, soit 55,4 kg/hab/an (population INSEE) ou 54,5 kg/hab/an (population DGF). Le tonnage est en augmentation de 3,3 %** par rapport à 2015 soit 701 tonnes en plus.

Les 21 755 tonnes sont constituées de 20 565 tonnes issues de la collecte sélective des emballages et des papiers journaux revues auprès des ménages et de 697 tonnes de collecte séparative des cartons des commerçants sur certains centres-ville (Aix-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Gardanne, Pertuis...), de 476 tonnes de textiles et de 16,7 tonnes de sapin.

Les évolutions pour les différents flux de la collecte sélective issue des ménages :

+ 7,4 % pour les emballages

- 2,5 % pour les papiers / journaux / magazines

+ 3,9 % pour le verre.

- Le tonnage de déchets collectés en déchèteries : **134 188 tonnes, soit 342 kg/hab/an (population INSEE) ou 336 kg/hab/an (population DGF)** . **Le tonnage augmente de 1,2 %** par rapport à l'année précédente soit 1 586 en plus.

- Le tonnage des autres apports en provenance des autres collectes (déchets verts, encombrants) et des services techniques (gravats, balayeuses, bois ...) utilisant les installations de valorisation et de traitement du Pays d'Aix : **14 064 tonnes** dont 31,5 % sont valorisés.

Parmi ces 14 064 tonnes, 12 599 tonnes sont vidées directement sur les différents sites de traitement et de valorisation.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des tonnages collectés et traités en fonction des différents modes de collecte :

	Tonnages 2016	Kg/hab/an (Insee)	Kg/hab/an (DGF)	Evolution des tonnages 2016/2015
Collecte Déchets Ménagers et Assimilés Résiduels	138 909	354	349	- 0,4 % soit - 523 tonnes
Collecte Sélective	20 565	55,4	54,5	+ 3,3 % soit + 701 tonnes
Collecte Séparative	1 190			
Déchèteries	134 188	342	336	+ 1,2 %
et encombrants pap	1464	3,7	3,7	soit 1 616 tonnes
Sous Total	296 316	755	743	+ 0,3 % soit 1 794 tonnes
Autres apports directs sur les différents sites de traitement et de valorisation	12 599	31	31	Sans comparaison car non comptabilisé

Total	308 915	786	774
-------	---------	-----	-----

→ Le constat est une augmentation de 0,3 % des tonnages par rapport à 2015 sur le Territoire du Pays d'Aix.

La proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation de 45,4 % du total des déchets traités (rappel en 2015 : 44,5, en 2014 : 43,4 %, en 2013 : 42,5 %, en 2012 : 42 %, en 2011 : 40,6 %, en 2010 : 40 %, en 2009 : 37 % et en 2008 : 34 %).

4 – Les moyens et modes de gestion :

Concernant les moyens matériels :

- 18 déchèteries du Pays d'Aix et 2 autres installations sont à la disposition des habitants du territoire du Pays d'Aix.
- 5 centres de transfert existent sur le territoire sur lesquels 74 % des Déchets Ménagers résiduels transitent et 80 % de la collecte sélective au porte à porte.
- 5 centre de traitement des déchets ultimes utilisés.
- un parc de plus de 105 véhicules de collecte pour assurer la collecte en régie sur une partie des communes, 9 semi-remorques pour assurer le transport en régie des déchets et 159 véhicules d'exploitation.
- un parc important de dispositifs de pré-collecte composé de bacs roulants, de colonnes aériennes et de dispositifs enterrés (bacs ou colonnes).

Concernant les moyens humains :

350 agents au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- Pour la collecte traditionnelle : 17 communes sont en régie, les autres en prestation déléguée.
- Pour la collecte sélective : 100 % de la population bénéficie de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire. Concernant les communes bénéficiant du porte à porte, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective en Apport Volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- Pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires privés excepté le site de Puyloubier.
- Pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix en Provence et Rousset. Le quai de transfert de Saint Cannat ne fonctionne plus à compter de septembre 2016 pour raison d'hygiène et de sécurité.

5 - Les données financières - Le coût de la compétence :

Le coût de la compétence du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **137,8 €/hab/an (population INSEE) ou 135,5 €/hab/an (population DGF)**.

La décomposition par service des 137,8 € est la suivante :

- 64,7 €/hab/an pour la Collecte Traditionnelle
- 24,6 €/hab/an pour la Collecte Sélective et le Tri (dont 6,1 €/hab pour le tri)
- 24,7 €/hab/an pour le Transport/ Logistique et les Déchèteries.
- 23,8 €/hab/an pour le Traitement.

Les recettes pour financer le service proviennent à 89 % de la TEOM et à 11 % des produits de valorisation matière, de la régie compostage, des subventions et de la vente de service (traitement). Aucune recette complémentaire n'est perçue du budget général.

6 - Les données financières - Le détail du compte de gestion 2016 du Budget Annexe du Service Public :

Dans le cadre des règles comptables énoncées par l'instruction Budgétaire M57, a été constaté au compte administratif, le résultat de l'exercice 2016 du SPED en section investissement et de fonctionnement.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître un solde d'exécution (un excédent) de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il a été décidé que l'excédent de l'exercice 2016 soit affecté à la couverture du déficit d'investissement (reste à réaliser de 2016 sur 2017 et réalisation 2016) et que le solde en excédent soit reporté en année N+1, c'est à dire en 2017.

La part des recettes excédentaires s'élevant à 4 621 881,82 soit 11,77 €/hab est reportée en 2017.

7 – Les actions fortes de l'activité déchet 2016 :

→ **Concernant la sécurité des Collectes, le Département Prévention et Gestion des Déchets poursuit la démarche mise en place** en matière de sécurité : si le nombre d'accidents reconnus comme accidents du travail diminue depuis 2011, le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents, qui n'a cessé d'augmenter ces deux dernières années jusqu'en 2015, a décru de 17 % en 2016.

Poursuite de l'effort de formation et de sensibilisation à la prévention des risques. Les 200 protocoles de chargement/déchargement sont actifs permettant de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites d'exploitation. Leur application rigoureuse a notamment permis d'éviter la propagation de l'incendie en août 2016 sur ISDnD de l'Arbois.

Les actions déjà engagées se poursuivent sur différents domaines comme sur le matériel et équipements de protection et sur la protection des sites d'exploitation.

→ **Concernant les actions de prévention des déchets menées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets**, les actions suivantes ont été réalisées :

Dans le cadre des décrets du 10 juin 2015 et de la loi de transition énergétique du 17 août 2015, un groupe de travail à l'échelle de la Métropole s'est constitué pendant l'année 2016 pour permettre la mise en place d'un programme local de prévention métropolitain.

En parallèle, le Territoire du Pays d'Aix poursuit ses actions en termes de prévention des déchets.

- le développement du compostage et de la valorisation organique :

La poursuite du programme de mise en place de composteurs individuels, a permis en 2016, de distribuer 1 430 **composteurs** individuels, soit depuis 2006, **19 300 foyers** sur l'ensemble du Territoire équipés.

Depuis 2012 une campagne de dotation de lombricomposteurs individuels a été lancée auprès de 800 foyers et en 2016 mise en place de 9 lombricomposteurs collectifs dans la restauration collective.

Le compostage collectif se développe, ce sont 8 nouveaux sites installés en 2016.

- les actions scolaires :

Pour l'année scolaire 2015/2016, ce sont 2 540 enfants qui ont bénéficié d'une intervention de matière de sensibilisation à la valorisation des déchets ménagers et au compostage.

- l'opération Stop Pub : plus de 13 800 autocollants ont été distribués.

- les opérations d'animation auprès des commerçants volontaires « label commerce engagé » : en 2016, ce sont 68 nouveaux commerces qui se sont engagés soit au total 121 commerces depuis le lancement de la démarche.

- la lutte contre le gaspillages alimentaire dans les cantines scolaires : l'objectif est d'informer le personnel des cuisines dans le but de réduire le gaspillage lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine. L'année 2016 a été consacrée à la recherche de communes volontaires pour participer à ce projet. La mise en œuvre de l'action auprès de 10 cantines est prévue en 2017.

- Concernant les déchets verts : le Territoire du Pays d'Aix a décidé la mise en place d'un plan d'action auprès des habitants pour inciter le broyage à domicile et poursuivre l'aménagement de plates formes de réception.

→ Concernant le **réemploi** : poursuite du dispositif d'aide pour structurer le réseau des ressourceries.

→ La poursuite du programme **de déploiement de dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, a permis de mettre en place 37 dispositifs sur le Territoire en 2016. Depuis le début du lancement du programme, ce sont 738 colonnes enterrées, semi-enterrées et bacs escamotables qui ont été installés, soit 33 % du parc du Territoire du Pays d'Aix.

→ Poursuite de l'**extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes** (Rousset, Mimet, Châteauneuf-le-Rouge et Trets). L'objectif est de trier de nouveaux types de plastiques comprenant les films, pots de yaourt et barquettes en polystyrène....déchets considérés actuellement comme refus de tri. L'expérimentation a montré qu'en terme de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple et permet de valoriser 1 kg/hab/an de nouveaux plastiques. Le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir le geste du tri sur le même périmètre géographique sans nouveau développement de ce geste en 2017 sur le reste du territoire.

→ **Optimisation de la collecte sélective et plan de relance de la performance des recyclables :**

Il s'agit d'encourager et de développer les bons gestes du tri des habitants en adaptant le réseau de colonnes d'apport volontaire existant. Cette démarche, menée depuis 2014, s'est poursuivie en 2016 au travers des actions suivantes :

- le **basculement** du mode triflux en mode **biflux** sur les communes d'**Aix-en-Provence, Le Tholonet et Saint-Marc-Jaumegarde**. En 2016, ce sont environ 60 000 habitants qui ont été sensibilisés à ce nouveau geste du tri. Le basculement prendra fin en juin 2017.

- les **opérations auprès des Cafés Hôtels Restaurants** : une action auprès des CHR avec un jeu concours a été menée dans le cadre d'un partenariat avec Eco-Emballages. L'objectif a été double : sensibiliser les CHR au tri du verre d'une part et sensibiliser leurs clients à l'importance du tri du verre chez eux. Ce sont donc 100 CHR qui ont signé une charte d'engagement en faveur du tri. La remise des prix a eu lieu lors de la semaine européenne de réduction des déchets et à l'occasion de la remise du chèque à la Ligue contre le cancer.

- préparation et validation de la campagne de communication 2017.

- De réaliser une première opération de sensibilisation auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS, avec 4000 kits distribués auprès des 4 cités universitaires.

- l'opération Cliiink : un nouveau système d'incitation au tri a été testé sur la commune de Lambesc. Grâce à l'application mobile et à une carte, les usagers sont récompensés pour leur geste de tri. L'ensemble de colonnes de Verre de la commune a été équipé du dispositif et les tonnages ont augmenté de 20 % à période comparable à 2015.

→ Concernant les **collectes séparatives** :

- **La collecte séparative des cartons des commerçants**, développée sur Trets, Les Pennes-Mirabeau, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne et sur les centres-ville d'Aix-en-Provence et de Pertuis, permet de collecter **824 tonnes** de cartons qui ont été collectés et **valorisés** (tonnages incluant 127 tonnes transitant par les déchèteries).

- La **collecte des sapins** a permis de collecter **16,7 tonnes de bois** de sapin et ainsi de les valoriser en compost.

→ **Poursuite du développement de la collecte et la valorisation des textiles usagés** sur le territoire du Pays d'Aix. Le déploiement progressif par Provence TLC sur les années précédentes a permis de déployer 120 bornes sur 24 communes. Le tonnages collecté en 2016 est de 476 tonnes de textiles, soit une progression de + 45 % par rapport à 2015.

→ **L'information et la communication de proximité ont permis :**

- De **mener une communication de proximité** dans le cadre du basculement au Biflux : à partir de mars 2016, ce sont 10 quartiers d'Aix-en-Provence et les communes de Saint-Marc-Jaumegarde et Le Tholonet qui ont bénéficié de 9 réunions d'informations CIQ, 9 réunions publiques et environ 25 000 kits distribués pour sensibiliser 60 000 habitants à ce nouveau geste de tri.
- De promouvoir la politique déchets par les conseillers du tri-prévention sur des stands dans le cadre de 11 manifestations autour des thèmes du tri et du compostage.
- De mener une sensibilisation dans le cadre des mises en place des bornes textiles.
- D'assurer la sensibilisation des habitants lors des travaux et aménagements de pré-collecte.

Toutes ces actions font l'objet de communiqué de presse. En 2016, ce sont 25 communiqués qui ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 58 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et 29 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.

→ Concernant le **matériel de collecte** : poursuite de l'utilisation du Bio diesel pour les 8 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest. Achat de 2 bennes à ordures ménagères équipées de lève-conteneur électrique.

→ Concernant les **déchèteries** et afin de lutter contre les actes de vandalisme, des **systèmes de vidéo surveillance** équiper désormais l'ensemble des **déchèteries**.

- Mise en sécurité de l'ensemble des déchèteries, afin de prévenir la chute des usagers par la mise en place de « banques de déchargement ».
- Concernant les plate formes de réception des déchets verts en extension des déchèteries existantes, la construction a débuté fin 2016 sur celle des Pennes-Mirabeau. Ce qui permettra un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et contribuant ainsi à soulager le flux de véhicules sur ces déchèteries.
- Début des travaux de requalification de la déchèterie de la Parade sur Aix-en-Provence.
- Dans le cadre de la filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) ECO-MOBILIER pour les déchets d'ameublement, une nouvelle déchèterie à Saint-Cannat a été équipée en 2016.
- Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, le Territoire du Pays d'Aix a mis en place un caisson de réemploi sur la déchèterie de Gardanne en juin 2016. Les objets réceptionnés sont collectés et valorisés par la ressourcerie Evolio.

→ Concernant l'**ISDnD de l'Arbois**, il reste une composante essentielle de la compétence déchet. **Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation** de l'ISDnD de l'Arbois jusqu'en **2023**.

- La plate forme de valorisation des biogaz a **produit 16,8 GWH d'électricité verte** évitant ainsi 4 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Le taux de valorisation a permis de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.
- Poursuite de la certification ISO 14 001 reconduite en 2015 pour la troisième fois consécutive sur le site de l'Arbois attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par le Territoire du Pays d'Aix.

- L'unité de **traitement in situ des lixiviats in situ par co-génération** : la chaleur du procédé est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Les excédents de lixiviats sont traités par une unité d'osmose inverse. Au total ce sont 7 800 m³ de lixiviats entièrement traités sur site.

- Organisation de visites de classes primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement : 660 **élèves ont pu découvrir l'installation.**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 30 mai 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Délibère

Article 1 :

Il est émis un avis favorable sur le présent rapport annuel de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Un rapport global regroupant les rapports annuels de tous les Conseils de Territoire sera présenté à un prochain Conseil de la Métropole pour approbation.

Article 3 :

Madame le Président ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier,

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS



2016

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés**

Accusé de réception en préfecture
MÉTROPOLITAIN DE LA RÉGION
AIX-MARSEILLE
PROVENCE
PAYS D'AIX
N° 200654807-20170706-2017 CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Introduction	5
Le Territoire du Pays d'Aix : statuts et compétences	7
■ statuts.....	7
■ les communes membres et l'évolution de la population.....	7
■ les compétences.....	10
■ le financement du service.....	10
■ les règles de collecte.....	10
■ les agents et l'organisation.....	11
Poursuite de la démarche hygiène sécurité	12
Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets	14
Le devenir des déchets triés	17
La prévention des déchets	19
■ les objectifs de la loi Grenelle.....	19
■ le Programme Local de Prévention des Déchets.....	19
■ les actions de prévention.....	20
La collecte des déchets ménagers et assimilés	25
■ les équipements de pré-collecte.....	25
■ la collecte des ordures ménagères résiduelles.....	29
- les services.....	29
- les indicateurs techniques.....	32
■ la collecte sélective.....	34
- les services.....	34
- les indicateurs techniques.....	42
■ les services de la collecte séparative.....	50
■ le matériel de collecte.....	53
■ l'information et la communication de proximité.....	54
Les installations	57
■ les déchèteries.....	58
- les équipements.....	58
- les services.....	60
- les indicateurs techniques.....	62
■ les centres de transfert.....	67
- les équipements.....	67
- les services.....	69
- les indicateurs techniques.....	70
■ le traitement.....	73
- les équipements.....	73
- les services.....	76
- les indicateurs techniques.....	78
Le parcours des déchets	82
Les indicateurs financiers	84
Bilan	88

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de rétrotransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

 **introduction**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI, de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



- Pôles de Proximité
- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest

Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 399 081 habitants
 (population DGF 2015)
392 612 habitants
 (population 2016 INSEE 2013)

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017



Le Territoire du Pays d'Aix: statuts et compétences

STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1er janvier 2001, il a acquis un statut sous forme de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en par-

ticulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

Puis le 1er janvier 2016, par le décret 2015-1085 du 28 août 2015, le Territoire du Pays d'Aix a été intégré à la Métropole Aix Marseille Provence.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu les rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36

communes pour une population de 399 081 habitants (DGF 2016) et de 392 612 habitants (INSEE 2013 pour l'année 2016).

Les Étapes d'évolution de la CPA

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population 2016 (INSEE)	Population DGF 2015	Population DGF 2016
1							Aix-En-Provence	145 160	148 495	148 813
2							Vitrolles	34 924	35 357	35 007
3							Bouc Bel Air	14 283	14 306	14 401
4							Venelles	8 580	8 561	8 634
5							Saint Cannat	5 520	5 659	5 617
6							Coudoux	3 582	3 538	3 597
								212 049		
	7						Simiane Collongue	5 572	5 576	5 615
	8						Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 217	1 225
	9						Vauvenargues	1 063	1 107	1 113
Extension CCPA 1997								7 835		
								219 884		
		10					Jouques	4 384	4 571	4 587
		11					Meyrargues	3 819	3 828	3 870
		12					Peyrolles en Provence	5 054	4 881	5 091
		13					Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 541	5 555
		14					Saint Estève Janson	364	376	375
Extension CCPA 1998								19 112		
								238 996		
			15				Le Tholonet	2 383	2 433	2 454
			16				Lambesc	9 572	9 654	9 715
			17				Rognes	4 804	4 953	4 951
			18				La Roque d'Anthéron	5 514	5 566	5 700
			19				Pertuis	19 905	19 695	20 043
Extension CCPA 2000								42 178		
								281 174		
				20			Les Pennes Mirabeau	20 293	20 595	20 313
				21			Cabriès Calas	9 563	9 396	9 716
				22			Meyreuil	5 363	5 400	5 398
				23			Saint Antonin sur Bayon	131	150	151
				24			Beaurecueil	582	601	600
				25			Chateauneuf le Rouge	2 210	2 205	2 240
				26			Rousset	4 741	4 815	4 926
				27			Puylobier	2 014	2 060	2 075
				28			Saint Paul lez Durance	957	1 061	1 028
				29			Eguilles	7 737	7 757	7 820
				30			Ventabren	4 985	4 916	5 080
				31			Trets	10 908	10 680	11 023
				32			Peynier	3 245	3 219	3 322
				33			Fuveau	9 687	9 751	9 908
Extension Communauté d'agglo 2001								82 416		
								363 590		
					34		Mimet	4 667	4 668	4 700
Extension Communauté d'agglo 2002								4 667		
								368 257		
						35	Gardanne	20 240	21 058	20 274
						36	Gréasque	4 115	4 182	4 144
Extension Communauté d'agglo 2014								24 355		
								392 612	397 828	399 081

392 612

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

La population est stable, une légère hausse de + 0,31 % entre 2015 et 2016 (pop. DGF).

Des baisses sont observées sur les communes de Gardanne (- 3,72 %) et Saint Paul lez Durance (- 3,11 %). Des hausses sont observées notamment sur Peyrolles (+ 4,30 %) et Cabriès (+ 3,41 %).

Évolution de la population du Territoire

Communes	Population (INSEE)	Population DGF		Répartition de la population	Evolution Population DGF 2015/2016
	2016	2015	2016		
Aix-En-Provence	145 160	148 495	148 813	37,29%	0,21%
Beaurecueil	582	601	600	0,15%	-0,17%
Bouc Bel Air	14 283	14 306	14 401	3,61%	0,66%
Cabriès Calas	9 563	9 396	9 716	2,43%	3,41%
Châteauneuf le Rouge	2 210	2 205	2 240	0,56%	1,59%
Coudoux	3 582	3 538	3 597	0,90%	1,67%
Eguilles	7 737	7 757	7 820	1,96%	0,81%
Fuveau	9 687	9 751	9 908	2,48%	1,61%
Gardanne	20 240	21 058	20 274	5,08%	-3,72%
Gréasque	4 115	4 182	4 144	1,04%	-0,91%
Jouques	4 384	4 571	4 587	1,15%	0,35%
La Roque d'Anthéron	5 514	5 566	5 700	1,43%	2,41%
Lambesc	9 572	9 654	9 715	2,43%	0,63%
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 541	5 555	1,39%	0,25%
Le Tholonet	2 383	2 433	2 454	0,61%	0,86%
Les Pennes Mirabeau	20 293	20 595	20 313	5,09%	-1,37%
Meyrargues	3 819	3 828	3 870	0,97%	1,10%
Meyreuil	5 363	5 400	5 398	1,35%	-0,04%
Mimet	4 667	4 668	4 700	1,18%	0,69%
Pertuis	19 905	19 695	20 043	5,02%	1,77%
Peynier	3 245	3 219	3 322	0,83%	3,20%
Peyrolles en Provence	5 054	4 881	5 091	1,28%	4,30%
Puylobier	2 014	2 060	2 075	0,52%	0,73%
Rognes	4 804	4 953	4 951	1,24%	-0,04%
Rousset	4 741	4 815	4 926	1,23%	2,31%
Saint Antonin sur Bayon	131	150	151	0,04%	0,67%
Saint Cannat	5 520	5 659	5 617	1,41%	-0,74%
Saint Estève Janson	364	376	375	0,09%	-0,27%
Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 217	1 225	0,31%	0,66%
Saint Paul lez Durance	957	1 061	1 028	0,26%	-3,11%
Simiane Collongue	5 572	5 576	5 615	1,41%	0,70%
Trets	10 908	10 680	11 023	2,76%	3,21%
Vauvenargues	1 063	1 107	1 113	0,28%	0,54%
Venelles	8 580	8 561	8 634	2,16%	0,85%
Ventabren	4 985	4 916	5 080	1,27%	3,34%
Vitrolles	34 924	35 357	35 007	8,77%	-0,99%
	392 612	397 828	399 081	0,31%	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages. Au premier janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence

déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des déchèrgeries brutes.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole, exerce la compétence de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) déléguée par le conseil de la Métropole (délibération n°HN 088-219/16/CM du 28/04/2016).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU SPED

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1er janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un Budget Annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED). Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la TEOM, des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières et des subventions institutionnelles.

Concernant la TEOM, le taux de TEOM calculé et voté est maintenu au taux unique de 10,60 % pour 34 communes du territoire. Pour les communes de Gardanne et Gréasque, un lissage sur 5 ans du taux de TEOM a été calculé et voté : il est de 6,76 % pour l'année 2016 (Conseil de Métropole du 28/04/2016 délibération n°HN 025-158/16/CM).

RÈGLEMENT DE COLLECTE définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers

Le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix, approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.

En 2015, par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015, **le règlement de collecte a été mis à jour** en prenant en compte les évolutions significatives

du service : notamment en développant la partie réglementaire (avec les objectifs du Plan Départemental relatif à la Prévention et Gestion des Déchets et le Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté du Pays d'Aix), en détaillant la liste des déchets non pris en charge par le service public (cadavres d'animaux, produits anatomiques et excréments d'animaux en lots homogènes), en ajoutant le nouveau règlement des déchèrgeries et en précisant les conditions de développement des projets de colonnes enterrées.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document de fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Département Prévention et Gestion des Déchets, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques est organisé autour de trois Directions :

- **La Direction Ressources et Développement** : La gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte.
- **La Direction Opérationnelle des Collectes** : La Collecte Traditionnelle et Collecte Sélective en régie, la Collecte des Encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction Opérationnelle Traitement** : La gestion des déchèteries, des Centres de Transfert et de la logistique, ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

En 2016, 350 agents font partie du Département Prévention et Gestion des Déchets et sont répartis de la façon suivante :

Département Prévention et Gestion des Déchets:

3 cadres A
1 cadre B
2 agents de catégorie C

Direction Ressources et Développement:

8 cadres A
9 cadres B
17 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle des Collectes:

2 cadres A
6 cadres B
290 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle Traitement :

5 cadres A
2 cadres B
5 agents de catégorie C

Détail répartition

		Cadre A	Cadre B	Agent de Catégorie C	Total	
Département Prévention et Gestion des Déchets		3	1	2	6	48
Direction Ressources Développement		8	9	17	34	
Direction Opérationnelle des Collectes		1	1	6	8	
	Secteur Sud-Ouest		1	43	44	277
	Secteur Sud-Est		1	33	34	
	Secteur Centre	1	2	157	160	
	Secteur Nord		1	38	39	
	Quai de Transfert (Aix)			13	13	
Direction Opérationnelle Traitement		5	2	5 dont 2 agents de quai et déchèterie	12	
TOTAL DÉPARTEMENT		18	18	316	350	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



Poursuite de la démarche hygiène et sécurité du Département Prévention et Gestion des Déchets

Le Département Prévention et Gestion des Déchets s'est engagé dans une démarche participative visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents, dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail. Elle implique l'ensemble des services opérationnels et transversaux du Département et du Territoire.

Les actions mises en place ont permis une baisse de 40 % du nombre d'accidents depuis 2011, avec une stabilisation autour d'une moyenne de 44 accidents par an depuis quatre ans. Le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents, qui avait quant à lui fortement diminué jusqu'en 2013 avant de repartir à la hausse jusqu'en 2015, a décliné d'environ 17% en 2016.

Parmi les actions réalisées au cours de l'année, notons :

1- Des actions de management et d'organisation :

Poursuite de la sécurisation des plans de tournée, en organisant des suivis de collecte réguliers sur l'ensemble des pôles afin de corriger les mauvaises pratiques des agents et de relever les points susceptibles de présenter un danger : sur les 301 points recensés, 65 % ont été traités fin 2016. La numérisation des circuits de collecte, effectuée entre 2015 et 2016, est également un outil d'aide à la décision en matière de sécurité.

2- Des actions sur le matériel et les équipements de protection individuels (EPI) :

- Poursuite des améliorations techniques de sécurité du parc roulant : modification des hayons et des boîtiers de commandes dépassant du gabarit des camions de collecte d'encombrants, amélioration du système d'accroche des portes des camions de collecte de cartons.
- Nouveaux EPI proposés depuis 2015, fourniture de chaussures de sécurité plus confortables aux agents présentant des pathologies du pied.
- Mise en place de campagnes de contrôle préventif sur les dispositifs de collecte enterrés.

3- Des actions d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sur les sites :

Pôle de la Parade : pose d'une VMC dans le bâtiment du quai de transfert, dératisation du quai.

Pôle de Rousset : désamiantage des toitures des hangars de stockage.

Pôle de Pertuis : construction du nouveau Pôle (COCOM) aux dernières normes d'hygiène et de sécurité. Fermeture du site de Rognes, obsolète.

Centre de transfert de Rousset : rehausse de la poutre du hangar pour permettre le passage des FMA, curage des débourbeurs-déshuileurs, mise à jour et affichage des fiches de données sécurité des produits, mise en place de consignes de sécurité spécifiques et de panneaux de signalisation pour le déchargement sur les quais.

Centre de transfert de Vitrolles : curage du réseau pluvial et passage d'une caméra de contrôle.

Déchèteries : mise en place de consignes spécifiques de vidage des encombrants pour les camions équipés d'un grappin, avec interdiction d'accès à certaines déchèteries trop étroites ou trop fréquentées ; Parade : démarrage des travaux de réhabilitation complète, avec mise en sécurité de l'ensemble du site et notamment de ses accès ; les Pennes-Mirabeau : démarrage des travaux d'une aire de stockage au sol pour les déchets verts ; Puyricard : mise aux normes de sécurité de l'escalier ; Pertuis : réfection et mise aux normes du local de gardiennage ; Vitrolles : réduction de la taille du rond-point du quai, afin de faciliter la circulation ; Puylobier : mise en place d'une citerne incendie, reprise de l'écoulement des eaux, agrandissement de la plateforme et mise à jour des fiches de données sécurité des produits.

Agence de l'émission en préfecture
013 200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Bouc-Bel-Air : aménage
Date de téltransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

gement de parkings réservés aux agents ; Meyreuil : réfection de la voirie suite à un problème d'écoulement des eaux ; Vitrolles : aménagement d'une rampe d'accès ; Peyrolles : aménagement d'une dalle béton pour améliorer l'accès au PAV suite à un accident.

Site ISDnD de l'Arbois : réalisation de deux exercices incendie avec de nouveaux scénarii, mise à jour du plan d'intervention d'urgence, organisation de séances d'information aux apporteurs publics et privés sur les consignes de sécurité du site et mise en place de sanctions associées, mise en place d'une procédure de suivi des déchets interdits, finalisation de la mise aux normes des équipements de sécurité des grands bassins.

4- Des actions de formation et de sensibilisation à la prévention des risques :

- Analyses d'accidents, renvoi systématique en formation sécurité suite à un accident avec arrêt,
- Action particulière reconduite pour les saisonniers : formation « prévention et mise en sécurité », test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.
- Formation continue des conducteurs et ripeurs : prévention et mise en sécurité, FCO, CACES, manipulation des extincteurs, premiers secours. Formation des responsables de parcs de véhicules aux principes mécaniques de base. Formation des agents de déchèterie au tri des DDS.
- Action auprès de certains établissements de santé du Pays d'Aix pour éviter la présence de DASRI et de protections usagées radioactives dans les ordures ménagères.

5- Des actions dans le domaine des Ressources Humaines et de la gestion du personnel :

- Plus de 200 plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement sont actifs et permettent de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites. Leur application rigoureuse a notamment permis d'éviter la propagation de l'incendie du 10 août 2016 sur l'ISDnD de l'Arbois
- Suite à la présence de déchets interdits dans les OM (déchets de boucherie, DASRI...), renforcement, dans le Règlement de collecte, des règles d'hygiène et de sécurité à respecter par les usagers du service.
- Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque Pôle et d'un « flash info accident » pour les accidents plus graves.
- Tenue d'une « revue sécurité » annuelle pour faire un retour aux agents du bilan des accidents et des actions engagées.



Incendie du 10 août 2016, le débroussaillage a préservé l'ISDnD



Réfection de l'escalier du point vert de Puyricard



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets

La mesure des tonnages

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés : 138 909 tonnes, soit 349 kg/hab/an (DGF) et 354 kg/hab/an (INSEE).

- La collecte sélective et séparative : 21 755 tonnes, soit 54,5 kg/hab/an (DGF) soit 55,4 kg/hab/an (INSEE).

- la collecte sélective représente 20 565 tonnes.

- la collecte séparative représente 697 tonnes de cartons, 16,7 tonnes de sapins et 476 tonnes de textiles.

- Autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques: 14 064 tonnes dont 9 628 tonnes non valorisées et 4 436 tonnes valorisées.

- Les déchèteries : 134 188 tonnes, soit 336 kg/hab/an (DGF), 342 kg/hab/an (INSEE).

Sur les 308 915 tonnes de DMA collectées, 140 177 tonnes suivent des **filières de valorisation, soit 45,4 % du tonnage total.**

Au total 308 915 tonnes de DMA sont prises en charge, soit 774 kg/hab/an (pop. DGF) ou 786 kg/hab/an (pop. INSEE).

Soit une hausse de 4,8 % du tonnage par rapport à 2015.

Globalement cette année, ce ratio par habitant de DMA est en augmentation de 4,8 % par rapport à 2015 (en prenant en compte les autres apports traités).

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 1,2 % par rapport à 2015 soit 1 586 tonnes de plus.
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle diminue de 0,4 % par rapport à 2015, soit 523 tonnes en moins.
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en hausse de 3,3 % soit 701 tonnes.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

+ 7,4% pour les Emballages

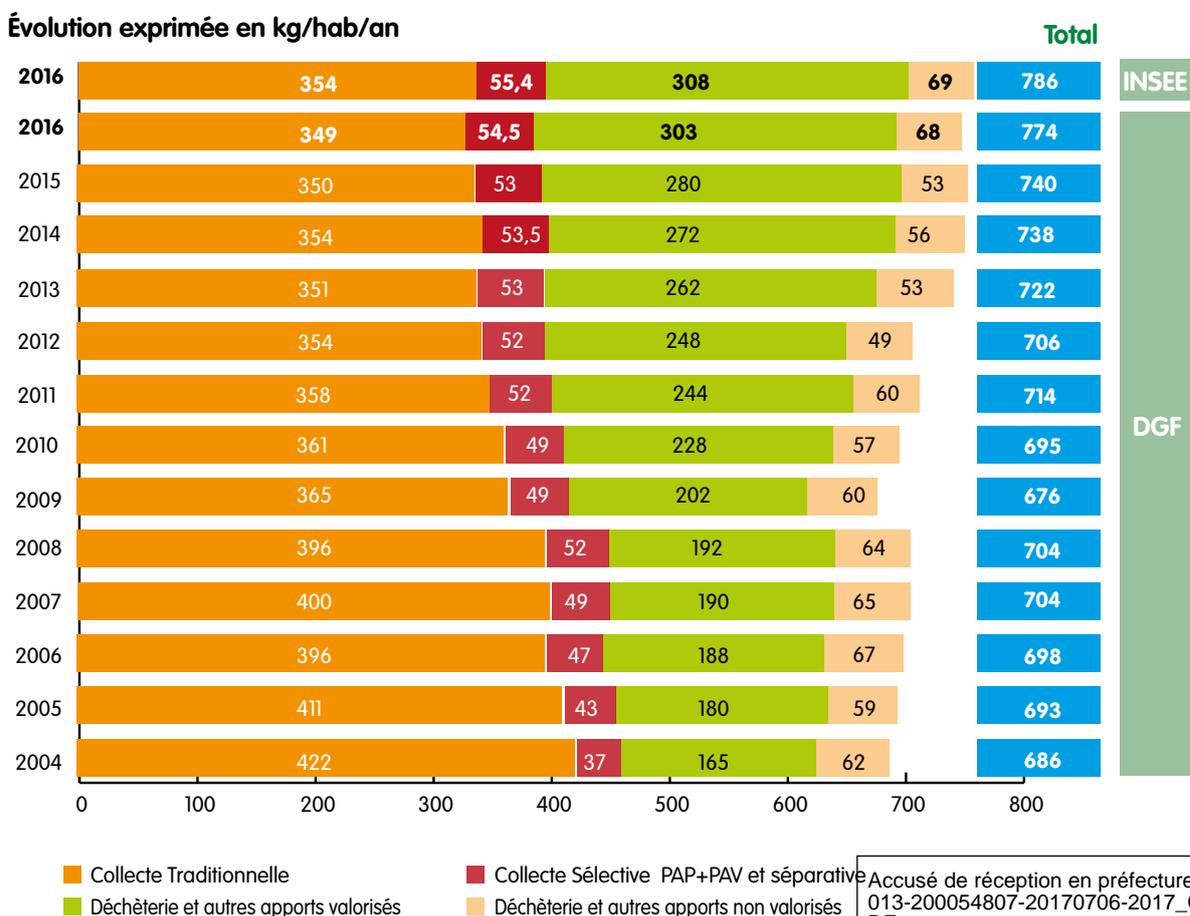
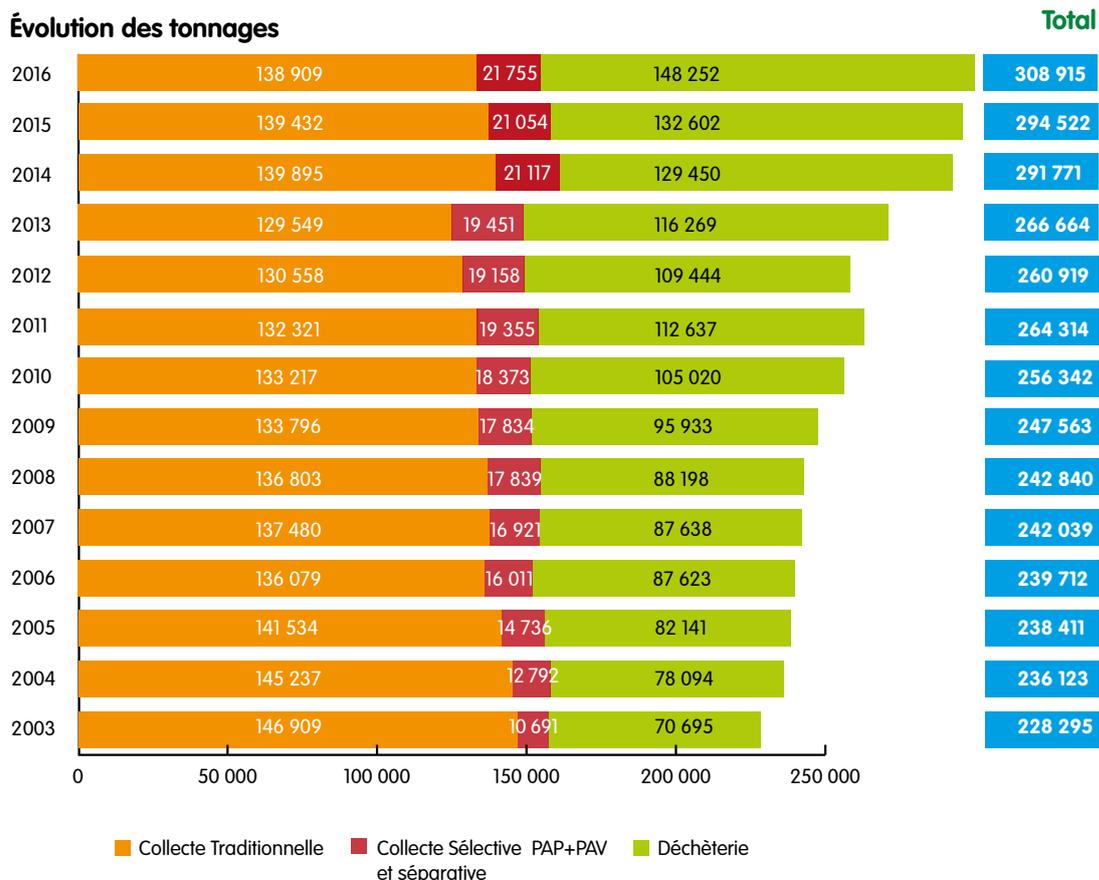
- 2,5 % pour les Papiers/Journaux/Magazines

+ 3,9 % pour le Verre

Sur un total de 20 565 tonnes collectées, 18 034 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant des refus de tri.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2016 exprimés en tonnes et en kg/hab/an.



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers Assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2016

Communes	Population DGF 2016	Population 2016 (INSEE 2013)	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparative	TONNAGE TOTAL	Tonnage CAV et autres apports	
Aix-en-Provence*	148 813	145 160	53 941	7 098	61 038		
Beaurecueil	600	582	177	44	220		
Bouc Bel Air	14 401	14 283	5 057	948	6 005		
Cabriès	9 716	9 563	3 256	621	3 877		
Châteauneuf Le Rouge	2 240	2 210	629	218	846		
Coudoux	3 597	3 582	999	211	1 209		
Eguilles	7 820	7 737	2 219	421	2 640		
Fuveau	9 908	9 687	3 420	471	3 890		
Gardanne*	20 274	20 240	7 689	1 230	8 919		
Gréasque	4 144	4 115	1 595	192	1 788		
Jouques	4 587	4 384	1 200	249	1 449		
La Roque d'Anthéron	5 700	5 514	1 692	251	1 943		
Lambesc	9 715	9 572	2 909	536	3 446		
Le Puy Sainte Réparate	5 555	5 491	1 913	321	2 233		
Le Tholonet	2 454	2 383	638	172	810		
Les Pennes Mirabeau*	20 313	20 293	6 249	1 252	7 501		
Meyrargues	3 870	3 819	1 288	204	1 492		
Meyreuil	5 398	5 363	2 025	353	2 378		
Mimet	4 700	4 667	1 477	305	1 782		
Pertuis	20 043	19 905	7 935	1 070	9 005		
Peynier	3 322	3 245	1 421	182	1 604		
Peyrolles en Provence	5 091	5 054	1 546	253	1 799		
Puylobier	2 075	2 014	595	90	686		
Rognes	4 951	4 804	1 499	260	1 759		
Rousset	4 926	4 741	1 829	297	2 126		
Saint Antonin sur Bayon	151	131	42	12	53		
Saint Cannat	5 617	5 520	1 677	312	1 989		
Saint Estève Janson	375	364	135	22	157		
Saint Marc Jaumegarde	1 225	1 200	319	79	397		
Saint Paul lez Durance	1 028	957	310	56	365		
Simiane Collongue	5 615	5 572	1 821	323	2 144		
Trets	11 023	10 908	3 718	545	4 263		
Vauvenargues	1 113	1 063	258	83	340		
Venelles	8 634	8 580	3 016	640	3 656		
Ventabren	5 080	4 985	1 427	377	1 804		
Vitrolles	35 007	34 924	12 989	1 582	14 571		
	2016	399 081	392 612	138 909	21 755	160 664	148 252
	2015	397 828		139 432	21 054	160 486	132 602
	2014	394 876		139 895	21 117	1 611 012	129 450
	2013	369 321		129 549	19 451	149 000	116 269
	2012	369 076		130 558	19 158	149 716	109 444
	2011	369 679		132 321	19 355	151 677	112 637
	2010	369 523		133 217	18 105	151 322	105 020
	2009	366 762		133 796	17 834	151 630	95 933
	2008			136 803	17 839	154 642	88 198
	2007			137 480	16 921		242 840
	2006			136 079	16 011		238 493
	2005			141 534	14 736		239 713
							308 915

* incluant collecte séparative existante

TOTAL DMA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



Le devenir des déchets triés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri et la valorisation

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valecobois à Vitrolles, Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac et Rognac, BPA à Gardanne
		Cartons	COVED via BPA à Gardanne
		Métaux	EPUR à Gignac
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic – TRIADE à Rousset
		Tout venant (encombrants)	Véolia à Vitrolles
		Grauts	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage	Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes Les Vallons
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
DDM + bidons souillés		SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par Ecodds	

Le tri de la collecte sélective et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Le verre	Société OI Manufacturing à Béziers
		Le carton	Papeterie Emin Leydier (Drôme)
		Les flaconnages plastiques	Valorplast à Lyon (Rhône)
		Les plastiques de l'expérimentation	Paprec à St Herblain (Loire Atlantique) et envoyé chez Arterius en France pour les PET, chez Vielpa en Espagne et pour le PEHD en Italie. Pour les films plastiques différents essais en Europe
		L'aluminium	Régéal Affimet à Compiègne (Oise)
		L'acier	Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)
		Les briques alimentaires	Revipac par la Société Cartiera Lucchese (Italie)
		Les journaux, revues et magazines	Suivant le cours du marché Revipap envoyé chez Golbey en France ou Saica en Espagne

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à Eco Emballages dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

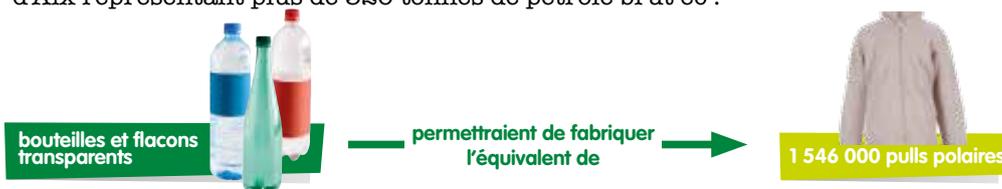
- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

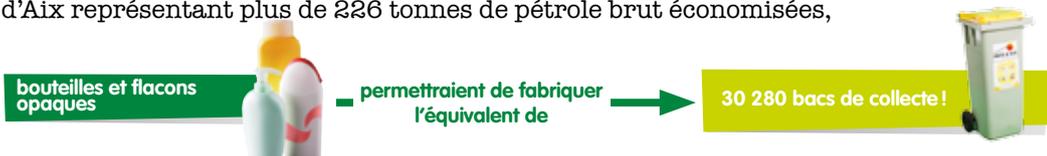
Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2016, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé plus de 18 000 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 116 455 tonnes de déchets transitant par les déchèteries :

- **24,3 millions de bouteilles et flacons transparents triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 520 tonnes de pétrole brut éc :



- **13,9 millions de bouteilles et flacons opaques triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 226 tonnes de pétrole brut économisées,



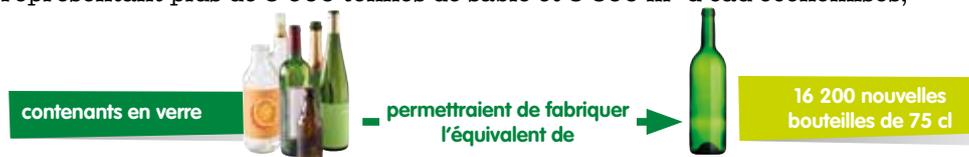
- **2,3 millions de canettes de 33 cl triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 85 tonnes de bauxite et 37 m³ d'eau économisés,



- **4 millions de boîtes de conserve triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 710 tonnes de minerai de fer et 4 300 m³ d'eau économisés,



- **16,8 millions de bouteilles en verre triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 5 000 tonnes de sable et 8 800 m³ d'eau économisés,



- **46,7 millions de boîtes en carton triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 4 700 tonnes de bois et 162 800 m³ d'eau économisés,



- **5,7 millions de briques de 1 litre triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 295 tonnes de bois et 1 350 m³ d'eau économisés.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



La prévention des déchets

La Communauté du Pays d'Aix a lancé son Programme local de prévention des déchets pour la période 2010 - 2015. Ces actions ont permis de sensibiliser les habitants en matière de réduction des suremballages, de compostage, d'achat responsable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éco-exemplarité de la collectivité, de réemploi d'objets et d'intervenir sur des manifestations écocitoyennes.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Territoire du Pays d'Aix maintient sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets. Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2016 - 2020) est en cours d'élaboration à l'échelon métropolitain.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Décret du 10 juin 2015 oblige les collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des déchets, les mesures prises, les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Le programme est soumis pour avis à une « Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme », adopté par l'organe délibérant.

De plus, la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 par rapport à 2010.

LE PLPDMA À L'ÉCHELON MÉTROPOLITAIN

Le Décret du 10 juin 2015 instaure la Création de la Commission Locale de prévention des déchets de la Métropole. Elle se compose de 14 membres dont 7 conseillers métropolitains ou conseillers de Territoire et d'un représentant de l'ADEME, de la CCI Marseille Provence, de la Chambre des métiers, du CPIE du Pays d'Aix, de l'Union départementale pour la sauvegarde de la vie et de la nature, du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Cette commission a été créée par délibération (DEA 031-1484/16/CM) du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016.

Dans ce cadre, un groupe de travail s'est constitué sur la réduction des déchets et s'est réuni à l'automne 2016, pour permettre la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Métropolitain qui déclinerait les actions par Conseil de Territoire. L'élaboration du Programme serait basée sur la réalisation d'un diagnostic, de caractérisations des déchets pour définir le gisement évitable et les objectifs globaux par Conseil de Territoire, puis la communication et l'accompagnement sur la première année de mise en place.

L'année 2017 sera consacrée à la construction des actions proposées à l'échelle de la Métropole.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE

En 2016, l'accent a été mis sur les thématiques suivantes :

- La réduction des biodéchets avec le déploiement du compostage et du lombricompostage individuel, le compostage collectif dans les résidences,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La sensibilisation du grand public à la prévention des déchets (cf p.56)
- La sensibilisation à la prévention des enfants des écoles primaires et maternelles grâce à un nouveau programme pédagogique,
- Le déploiement d'un label «Commerce engagé» sur 3 communes,
- La mise à disposition d'autocollants «stop pub» auprès des particuliers,
- Le réemploi des déchets avec le soutien des ressourceries du Territoire,
- Le développement des points de collecte des textiles usagés,
- L'exemplarité en interne (collecte des textiles et des piles des agents de la collectivité...).

Développement du compostage individuel

Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets. L'objectif est de distribuer 1 500 composteurs par an et d'équiper à terme 30 % des foyers individuels. Actuellement, 21,4 % des foyers individuels s'adonnent à cette pratique.

A ce jour, ce sont 19 300 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 1 433 en 2016.

COMMUNES	Hypothèse desserte de 30% des foyers individuels	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	BILAN	Composteurs restant à distribuer
GARDANNE	1 410								21	88	52	161	1 249 soit 89 %
GRASQUE*	420								49	35	13	97	323 soit 77 %
VITROLLES	1 840		29	139	30	478	44	19	40	37	45	861	979 soit 53 %
PERTUIS**	1 650	204		106	88	226	131	48	72	67	46	988	662 soit 40 %
AIX-EN-PROVENCE	5 000		476	227	239	138	452	222	314	611	464	3 143	1 857 soit 37 %
SAINT PAUL LEZ DURANCE	90		32		16		6	3	2	2	0	61	29 soit 32 %
LES PENNES MIRABEAU	2 000		348	153	99	514	79	55	46	56	67	1 417	583 soit 29 %
LE THOLONET	250		54				53	4	34	16	18	179	71 soit 28 %
PEYROLLES EN PROVENCE	430		93		41	75	17	14	20	22	27	309	121 soit 28 %
TRETS	1 020			171	54	124	72	18	201	60	44	744	276 soit 27 %
SAINT ANTONIN SUR BAYON	30			18	2		0	0	0	0	2	22	8 soit 27 %
LA ROQUE D'ANTHERON	460		190		62	16	30	4	15	14	11	342	118 soit 26 %
SAINT CANNAT	580			147	89	17	39	15	39	54	35	435	145 soit 25 %
MEYREUIL	550		197	27	21	44	6	26	22	30	45	418	132 soit 24 %
VENTABREN	580		208		84	11	30	15	20	58	27	453	127 soit 22 %
PEYNIER	350		119		12	4	22	15	24	68	13	277	73 soit 21 %
PUYLOUBIER	210			43	18	23	9	7	11	22	34	167	43 soit 20 %
CABRIES	1 000		7	316	198	57	19	45	38	74	52	806	194 soit 19 %
LAMBESC	910			417	125	11	18	19	56	57	32	735	175 soit 19 %
SIMIANE COLLONGUE	540			223	61	28	30	24	21	23	30	440	100 soit 19 %
VENELLES	820		151	131	108	82	17	24	35	90	35	673	147 soit 18 %
MEYRARGUES	350			167	60	5	9	10	8	18	16	293	57 soit 16 %
VAUVENARGUES	120		63				1	6	7	20	4	101	19 soit 16 %
FUVEAU	960		395		132	44	45	27	61	92	66	862	98 soit 10 %
LE PUY SAINTE REPARADE	510			115	53	207	19	11	20	25	18	468	42 soit 8 %
BOUC BEL AIR	1 370		468	360	50	83	58	35	60	81	71	1 266	104 soit 8 %
COUDOUX	370		148	46	39	26	35	19	3	20	7	343	27 soit 7 %
JOUQUES	510			117	33	194	23	19	25	39	25	475	35 soit 7 %
ROGNES	550		193		150	2	69	17	21	42	25	519	31 soit 6 %
ROUSSET	400		67	15	7	101	51	16	80	21	20	378	22 soit 6 %
MIMET	480		75		37	258	18	11	18	24	29	470	10 soit 2 %
BEAURECUEIL	60		25		14	3	5	0	4	3	5	59	1 soit 2 %
CHATEAUNEUF LE ROUGE	210			47	69	26	18	5	6	22	19	212	0
EGUILLES	780		284	41	123	242	37	17	43	35	26	848	0
SAINT ESTEVE JANSON	50		37		1		10	5	6	5	3	67	0
SAINT MARC JAUMEGARDE	140		120	9		1	14	25	23	11	7	210	0
TOTAL	27 000	204	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	800	1 465	1 942	1 433	19 299	

*La commune de Gréasque a distribué 158 composteurs en 2009 et 147 en 2010.

**Pertuis était une opération pilote en 2006.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338
La distribution se poursuit sur les communes
DE même si l'objectif est atteint.
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

En 2016, 261 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et presque 800 familles depuis le début de l'opération.

De plus, en 2016, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 62 personnes (dont 24 visites à domicile pour les cas les plus problématiques).

Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	2015	2016	TOTAL
Aix-En-Provence	69	68	118	143	398
Beaurecueil					
Bouc Bel Air	2	6	4	6	18
Cabries	1	4	8	4	17
Chateauneuf Le Rouge		1	1	2	4
Coudoux	1		1	5	7
Eguilles	1	5	6	4	16
Fuveau	4	4	12	15	35
Gardanne		5	14	8	27
Greasque		2	3	2	7
Jouques			4	5	9
Lambesc	4	3	3	4	14
La Roque D'antheron		1	2	1	4
Le Puy Sainte Reparade	1	1	2	1	5
Le Tholonet	1	4	3		8
Les Pennes Mirabeau	1	4	12	5	22
Meyrargues			2	2	4
Meyreuil	1		4	5	10
Mimet		1	2	2	5
Pertuis	3	5	14	12	34
Peynier			4	1	5
Peyrolles En Provence	1	2	3		6
Puylobier		1	4	5	10
Rognes	1	2	4	4	11
Rousset	1	4	2	3	10
Saint Antonin Sur Bayon					
Saint Cannat		3	6	3	12
Saint Esteve Janson		2	2		4
Saint Marc Jaumegarde			1		1
Saint Paul Lez Durance	1		1	1	3
Simiane Collongue		1	1	2	4
Trets	4	19	9	4	36
Vauvenargues	1				1
Venelles	1	3	5		9
Ventabren	5		3	2	10
Vitrolles	1	7	11	10	29
ECOLES	3	1	6	1	11
TOTAL	108	159	277	262	806

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe. L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles.

En 2016, 9 nouvelles écoles ont été équipées avec des composteurs pédagogiques, une avec un lombricomposteur pédagogique et trois avec les deux dispositifs. Un accompagnement de l'ensemble des sites a été réalisé, soit 67 interventions.

En 2016, ce sont 47 écoles qui bénéficient d'un dispositif pédagogique : 34 sont équipées de composteurs pédagogiques, 5 de lombricomposteurs pédagogiques et 8 avec les 2 dispositifs

Le compostage collectif



Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents «composteur». Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur pour la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

En 2016, ce sont 8 nouvelles résidences qui ont été équipées, 6 sessions de formation des référents ont été organisées avec 41 personnes. Un temps plus important a été consacré au suivi et à la vérification du fonctionnement des sites installés soit 76 interventions. Il a été constaté l'arrêt de certains sites.

En 2016, 38 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire : 24 résidences, 3 quartiers, 3 administrations, 3 cimetières et 5 jardins.

Le compostage ou lombricompostage dans la restauration collective

Deux types de dispositifs techniques ont été installés dans les cantines scolaires des communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Ces équipements permettent de valoriser les biodéchets issus de la préparation des repas en cuisine et des déchets alimentaires non consommés par les élèves. Les agents de la collectivité sont chargés de vérifier le bon fonctionnement de ces équipements et d'accompagner le personnel des cantines.

En 2016, le développement de cette action a été arrêté et l'année a été consacrée au suivi des équipements dans les cantines, soit 34 interventions. Suite à l'arrêt de 5 cantines, des lombricomposteurs collectifs ont été réaffectés.

En 2016, 9 cantines ou autres sites (pépinière, ITEP...) fonctionnent : 3 avec des lombricomposteurs collectifs et 6 avec des composteurs collectifs.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Une communication a été faite en juin auprès des 36 communes et des maisons de retraites sur les obligations réglementaires avec l'envoi du guide de l'ADEME sur le gaspillage alimentaire en restauration collective. L'objectif était d'informer le personnel des cuisines dans le but de réduire le gaspillage lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine.

D'autre part, l'association Unis Cité a proposé de mettre en œuvre un diagnostic initial du gaspillage alimentaire sur le Territoire du Pays d'Aix. Celui-ci consiste à réaliser

Apposé de réception en Préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

gaspillage avec des pesées des déchets, présenter les résultats aux élèves de façon ludique à la cantine et réaliser des ateliers d'animation sur le temps périscolaire afin de modifier les comportements des enfants. En 2016, l'association a recherché des communes volontaires pour participer à ce projet. La mise en œuvre de l'action sur 10 cantines est prévue pour 2017.

Label « Commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes Mirabeau et Vitrolles. Puis, le CPIE du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque et Cabriès. En 2016, ce sont 68 nouveaux commerces qui se sont engagés, soit 121 au total sur les 7 communes. De plus, 2 500 cabas réutilisables ont été remis aux commerçants dans le contexte réglementaire de l'interdiction des sacs de caisse à usage unique à partir du 1^{er} juillet 2016.

L'opération « Stop Pub »

Plus de 13 800 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier. Ce sont 122 188 autocollants qui ont été diffusés depuis le lancement de l'opération en 2007.

Selon une étude menée par la Poste en 2015, le taux d'apposition de l'autocollant sur les boîtes aux lettres était de 11 % sur le Territoire, soit 7 872 boîtes aux lettres.

COMMUNES	2007	2012	2013	2014	2015	2016	BILAN
AIX-EN-PROVENCE	10 800	3 794	3 245	4 617	10 014	3 446	35 916
BEAURECUEIL	48	150	0	200	256	200	854
BOUC BEL AIR	888	981	1 686	711	712	160	5 138
CABRIÈS	576	150	450	774	495	321	2 766
CHATEAUNEUF LE ROUGE	144	300	300	200	206	200	1 350
COUDOUX	216	300	600	300	609	100	2 125
EGUILLES	504	450	600	306	24	103	1 987
FUVEAU	552	300		203	612	523	2 190
GARDANNE				300	57	218	575
GREASQUE				500	609	303	1 412
JOUQUES	240	300	750	459	606	806	3 161
LA ROQUE D'ANTHERON	312	683	710	1 070	6	1 000	3 781
LAMBESC	552	300	750	280	12	378	2 272
LE PUY SAINTE REPARADE	336	300	300	350	209	600	2 095
LE THOLONET	168	711	218	1 498	3	103	2 701
LES PENNES MIRABEAU	1 368	300	1 186	250	6	318	3 428
MEYRARGUES	240	300	300	300	212	400	1 752
MEYREUIL	312	300	750	500	409	398	2 669
MIMET	288	150	150	300	12	6	906
PERTUIS	1 296	2 085	642	1 112	575	859	6 569
PEYNIER	192	300	150	350	209	0	1 201
PEYROLLES EN PROVENCE	288	300	391	200	12	224	1 415
PUYLOUBIER	96	150	300	400	203	103	1 252
ROGNES	312	300	300	400	21	200	1 533
ROUSSET	264	1 084	357	631	450	540	3 326
SAINT ANTONIN SUR BAYON	24	150	150	200	0	100	624
SAINT CANNAT	336	300	450	253	221	306	1 866
SAINT ESTEVE JANSON	24	150	300	250	0	100	824
SAINT MARC JAUMEGARDE	72	150	150	200	200	0	772
SAINT PAUL LEZ DURANCE	48	150	150	200	203	200	951
SIMIANE COLLONGUE	384	150	150	303	21	206	1 214
TRETS	672	1 040	540	5 189	9	403	7 853
VAUVENARGUES	48	150	300	350	553	0	1 401
VENELLES	552	300		203	424	403	1 882
VENTABREN	336	300	750	200	612	115	2 313
VITROLLES	2 664	2 872	2 425	1 441	209	540	12 216
TOTAL	25 152	19 700	19 500	25 000	18 990	13 845	122 188

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

La sensibilisation des scolaires : renouvellement du contenu des programmes



Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques diffusés dans les classes et aux enseignants. Ce programme se compose d'une information générale, d'animations de plusieurs demi-journées en classe, de supports pédagogiques, de visites de jardins pédagogiques et de visite de l'ISD-ND de l'Arbois.

Cette prestation est réalisée par le CPIE du Pays d'Aix. Sur l'année scolaire 2015-2016, ce sont 2 538 élèves qui en ont bénéficié :

94 classes pour la sensibilisation générale, 17 classes pour l'approfondissement du module « gestion des déchets », 29 classes ont visité le site de l'Arbois, 18 classes ont suivi l'approfondissement du

module « prévention des déchets » et 39 classes ont visité un jardin pédagogique.

Enfin, de nouveaux supports pédagogiques sur la prévention des déchets intitulés « Je fais maigrir ma poubelle » ont été proposés aux enfants des écoles primaires avec un cahier de l'élève et un guide de l'enseignant pour les enfants du cycle 2 (5-8 ans).

Pour l'année scolaire 2015/2016, ce sont 197 interventions qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

Exemplarité en interne de la collectivité

Dans le cadre de la charte développement durable du Territoire du Pays d'Aix, un volet concerne la sensibilisation des agents de la collectivité aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

En 2016, plusieurs actions ont été menées avec les résultats suivants :

- la collecte des textiles en interne a permis de récupérer 760 kg,
- 2 articles diffusés dans le flash info,
- 80 kg de piles collectés, cela représente 26,4 kg de zinc et 19,2 kg d'alliage à base de fer et de nickel récupérés,
- 6 animations réalisées sur l'initiation au compostage au sein des classes fleuries du CFA et suivi du bon fonctionnement des composteurs,
- la sensibilisation des élus à la suppression des sacs plastiques lors du dernier Conseil de Territoire 2016 par la distribution de cabas en toile de jute et de documents d'informations.



Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- un plan d'action pour les déchets verts des particuliers (délibération n°2015-B162 du bureau communautaire du 9 avril 2015) a été lancé suite à l'interdiction de brûlage. Parmi les actions principales, le Territoire du Pays d'Aix a décidé la mise en place de plates-formes de dépotage au sol au sein des déchèteries (cf p. 59) et une subvention à l'association Aix Multi Services (AMS) pour son action de broyage des végétaux chez les particuliers,
- une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries (cf p.65).

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



La collecte des déchets ménagers et assimilés

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2016 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flaconnages Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flaconnages plastiques) et du recyclable en mélange Biflux (EMR et Papier - Journaux (JRM)). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers Journaux Revues Magazines,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2016, ce sont 37 dispositifs enterrés installés sur le Pays d'Aix.

Pour les ordures ménagères :

- **2 colonnes enterrées** sur 2 communes (Lambesc et Saint Paul lez Durance).

Remarque: Suppression de 8 colonnes semi-enterrées existantes (Mimet, Aix en Provence, La Roque d'Anthéron et Saint Paul lez Durance).

Pour les recyclables :

- **20 colonnes enterrées** sur 5 communes (Aix en Provence, Gréasque, Le Tholonet, Rousset et Saint Paul lez Durance).
- **15 colonnes semi-enterrées** sur 3 communes (Mimet, Trets et Gréasque)

Remarque : suppression de 16 colonnes semi-enterrées sur 4 communes (Mimet, Le Tholonet, Rousset et La Roque d'Anthéron). Sur la commune de Mimet, 2016 a été une année de réorganisation du mode de collecte, en privilégiant la collecte au porte à porte. En effet, la suppression de colonnes positionnées sur des secteurs desservis en bacs, marque la volonté du Territoire de remettre en cohérence les différents types de collecte en évitant ainsi les superpositions de services.

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte à porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Au total, depuis 2006, ce sont 738 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire, Soit 33% d'amélioration du parc communautaire

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

		Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères		31	11	160	26	67	12	258	32
Collecte Sélective	EMR	40	18	69	22			109	
	JRM	38	21	69	22			107	
	BIFLUX	8	3	59	15			67	
	VERRE	48	20	145	28			193	
	TOTAL	134	21	342	29	4	1	480	36
TOTAL		165	21	502	31	71	12	738	36



Aménagement semi-enterré à Trets

Pour mémoire, des colonnes semi-enterrées ont été supprimées ou remplacées par des colonnes enterrées dans le cadre des opérations de réhabilitation des PAV.

Le parc de colonnes aériennes

Au total en 2016, 2 203 colonnes sont implantées sur 1 004 PAV du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 391 habitants (population INSEE).

En 2016, poursuite de l'optimisation des colonnes de verre aux travers du basculement du mode Triflux en mode Biflux. A cette occasion, 57 colonnes verre supplémentaires ont été installées sur les communes de Saint Marc Jaumegarde, du Tholonet et certains quartiers d'Aix en Provence (cf. p39 du présent rapport).



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le territoire communautaire

Communes	Population DGF 2016	Population 2016 (INSEE 2013)	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes OM	Un PAV pour X habitants (INSEE)
Saint Paul lès Durance	1 028	957	11	11	11		5	87
Vauvenargues	1 113	1 063	6			6	9	118
Saint Antonin	151	131	1	1	1			131
Beaurecueil	600	582	4	3	3		1	146
Peynier	3 322	3 245	13	5	7	7	21	155
Meyrargues	3 870	3 819	23	10	10	1	6	166
Puylobrier	2 075	2 014	12	7	8			168
Le Puy Sainte Réparate	5 555	5 491	31	9	9		5	177
Saint Estève Janson	375	364	2	2	2		2	182
Chateauneuf le Rouge	2 240	2 210	11	3	2		4	201
Saint Cannat	5 617	5 520	24	10	11			230
Saint Marc Jaumegarde	1 225	1 200	5					240
La Roque d'Anthéron	5 700	5 514	22	9	10	1	3	251
Peyrolles en Provence	5 091	5 054	20	6	7	2	3	253
Rognes	4 951	4 804	19	8	11		2	253
Jouques	4 587	4 384	16	11	13		3	274
Rousset	4 926	4 741	17	12	13		7	279
Mimet	4 700	4 667	16	9	9	1	4	292
Meyreuil	5 398	5 363	18	5	6	1	1	298
Trets	11 023	10 908	35	9	12	6	19	312
Gardanne	20 274	20 240	62	31	31			326
Vitrolles	35 007	34 924	103			63	23	339
Fuveau	9 908	9 687	28	12	12		7	346
Ventabren	5 080	4 985	14	6	6	2	4	356
Coudoux	3 597	3 582	10	3	4		1	358
Bouc Bel Air	14 401	14 283	39	7	7	2	5	366
Venelles	8 634	8 580	23	7	7		5	373
Gréasque	4 144	4 115	9	8	11			374
Les Pennes Mirabeau	20 313	20 293	54	20	22	1	3	376
Pertuis	20 043	19 905	52	25	30	2	15	383
Lambesc	9 715	9 572	25	12	14	3	4	383
Le Tholonet	2 454	2 383	6	1	1	1		397
Cabriès - Calas	9 716	9 563	23	8	9	1		416
Simiane Collongue	5 615	5 572	13	4	5			429
Eguilles	7 820	7 737	16	6	8		2	484
Aix-En-Provence	148 813	145 160	221	150	151	14	28	657
TOTAUX	399 081	392 612	1004	430	463	114	192	391**

* BIFLUX : cf. définition page 28

** pour 1 004 PAV sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 23 400 bacs individuels et 10 100 bacs collectifs, pour le tri 13 700 bacs individuels et 2 800 bacs collectifs. En 2016, 12 698 contenants ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 5 932 bacs individuels et 2 565 bacs collectifs, et en tri 3 481 récipients individuels et 720 bacs collectifs.

Contenant collecte sélective en mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papiers JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire. Le mode Biflux est le mode retenu à terme pour la collecte sélective. Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte à porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les JRM (journaux, revues, magazines et papiers),
- pour l'habitat collectif, la dotation est un bac collectif de couleur jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Pour rappel, concernant les contenants collecte sélective en mode TRIFLUX (ce mode est remplacé au fur et à mesure par le mode Biflux d'ici juin 2017)

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR, Papiers JRM et Verre séparément. Les contenants utilisés sont des caissettes dédiées au verre avec JRM et aux EMR.

LES SACS ET MATERIELS DE PRÉ-COLLECTE

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou à un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

Les bacs et les caissettes sont identifiés par un autocollant d'adressage et un code barre où sont rappelés les consignes de tri et les jours de collecte.

En 2016, 2 000 sacs ont été distribués (EMR et Verre confondus) par les pôles de proximité, pour les logettes et différentes manifestations.

Dans le cadre de l'opération de changement de mode de collecte du Triflux au Biflux, 4 300 sacs ont été distribués pour les foyers desservis en porte à porte, avec le verre en apport volontaire et 36 900 sacs pour les foyers desservis en points de regroupements et PAV.

De plus, 2 050 sacs en toile de jute réutilisables ont été remis lors de marchés et de manifestations.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

◆ Les services

Le Territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : Secteur Sud Ouest, Secteur Sud Est, Secteur Nord et Secteur Centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 232 886 des habitants (pop. INSEE) soit 60% de la population, selon la répartition géographique suivante :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2016



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre C7 centre C3 - extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CT2 sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - bacs individuels	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CT2 sur RDV 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement + centre	ISDnD de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire VEOLIA	C6 - centre ville C4 - extérieur	CET Malespine	VEOLIA 4 fois par mois sur RDV
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - centre historique et centre ville C3 - habitat vertical C2 - reste de la commune	CET Malespine	Ressourcerie Varappe sur RDV 2 fois par semaine
Gréasque	Régie	C6 - centre C3 - Points de regroupement centre C2 - Points de regroupement	CET Malespine	Effectué par les Services Techniques de La Commune
Jouques	Régie	C6 - centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
La Roque d'Anthon	Prestataire SILIM	C6 - village C3 - Points de regroupement C2 - Individuel	CT de Saint Cannat	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeau	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CT2 sur RDV
Meyrargues	Régie	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de La Commune
Meyreuil	Prestataire VEOLIA	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CET Malespine	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_338- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

Mimet	Régie	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CET Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
Pertuis	Régie	C6 - centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CT2 sur RDV
Peynier	Prestataire VEOLIA	C6 - centre ville C3 - extérieurs	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles en Provence	Régie	C6 - centre ancien C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puylobier	Régie	C6 - cœur de village C3 - extérieur C2 - campagne	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
Rognes	Prestataire SILIM	C6 centre C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - cœur village C2 - campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT de Saint Cannat	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
	Régie	C2	CT de Saint Cannat	
Saint Paul Leg Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
	Régie	C3	CT Pertuis	
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 - lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - centre village C2 - individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire NCI	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	NCI 2 journées par semaine sur RDV

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

◆ Les indicateurs techniques

En 2016, le résultat des collectes en porte à porte des déchets ménagers résiduels par habitant est le suivant :

Communes	Ratio kg/hab/an (Population DGF)								Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
Vauvenargues	202	222	265	242	243	216	222	231	242
Saint Marc Jaumegarde	251	253	254	289	279	272	276	260	266
Le Tholonet	296	297	254	292	283	268	276	260	268
Jouques	283	258	255	264	240	240	245	262	274
Coudoux	357	375	308	278	271	266	281	278	279
Chateauneuf Le Rouge	320	302	289	295	302	299	293	281	284
Ventabren	270	261	283	280	289	285	313	281	286
Eguilles	296	295	272	266	279	288	286	284	287
Puylobier	262	251	351	351	319	282	290	287	296
Beaurecueil	356	341	369	362	354	335	298	294	303
Saint Cannat	319	323	322	322	302	308	294	299	304
Lambesc	328	319	322	323	302	309	299	299	304
Peyrolles en Provence	350	347	325	304	310	311	299	304	306
La Roque d'Anthéron	313	315	331	315	323	309	330	297	307
Les Pennes Mirabeau	389	300	308	310	307	301	309	308	308
Rognes	327	324	322	293	307	309	315	303	312
Mimet	305	312	308	301	298	316	323	314	317
Saint Antonin	696	607	349	342	345	329	290	275	317
Saint Paul lès Durance	321	400	417	428	294	281	279	301	324
Simiane Collongue	314	339	293	268	300	301	327	324	327
Meyrargues	299	298	334	358	370	352	346	333	337
Cabriès - Calas	399	404	399	392	382	353	347	335	341
Trets	421	413	352	345	346	358	347	337	341
Le Puy Sainte Réparate	431	399	357	353	340	348	340	344	348
Venelles	332	346	351	353	357	360	359	349	352
Fuveau	352	349	332	358	346	345	326	345	353
Bouc Bel Air	301	278	327	342	342	370	346	351	354
Saint Estève Janson	304	352	370	405	382	372	374	360	371
Aix-En-Provence	384	383	378	370	369	367	367	362	372
Vitrolles	353	387	373	373	372	373	361	371	372
Meyreuil	392	360	342	343	359	371	367	375	378
Gardanne						367	366	379	380
Rousset	394	364	389	383	369	364	379	371	386
Gréasque						376	370	385	388
Pertuis	413	406	434	433	409	406	411	396	399
Peynier	362	349	443	367	370	402	475	428	438
kg/hab/an (population réactualisée)	365	361	358	354	351	354			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-201707062547_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Communes	Population DGF 2016	Population 2016 (INSEE 2013)	Tonnage							
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Saint Antonin sur Bayon	151	131	103	99	57	57	55	49	44	42
Saint Estève Janson	375	364	109	126	131	148	141	140	141	135
Beaurecueil	600	582	231	222	241	237	232	201	179	177
Vauvenargues	1113	1063	197	218	263	250	257	239	245	258
Saint Paul lès Durance	1028	957	316	417	439	450	311	298	296	310
Saint Marc Jaumegarde	1225	1200	290	291	301	346	338	331	335	319
Puylobier	2075	2014	480	466	670	686	639	581	598	595
Chateauneuf le Rouge	2240	2210	681	651	625	646	661	660	645	629
Le Tholonet	2454	2383	691	694	593	681	666	652	671	638
Coudoux	3597	3582	1204	1282	1065	978	954	940	994	999
Jouques	4587	4384	1192	1102	1109	1162	1084	1096	1122	1200
Meyrargues	3870	3819	1064	1072	1200	1309	1368	1347	1325	1288
Peynier	3322	3245	1181	1169	1473	1186	1177	1294	1528	1421
Ventabren	5080	4985	1362	1328	1426	1376	1396	1399	1540	1427
Mimet	4700	4667	1386	1430	1412	1392	1378	1474	1507	1477
Rognes	4951	4804	1556	1553	1562	1444	1516	1529	1561	1499
Peyrolles en Provence	5091	5054	1525	1532	1501	1458	1501	1518	1459	1546
Gréasque	4144	4115						1573	1548	1595
Saint Cannat	5617	5520	1716	1765	1786	1827	1732	1743	1662	1677
La Roque d'Anthéron	5700	5514	1599	1623	1729	1666	1724	1721	1835	1692
Simiane Collongue	5615	5572	1840	2059	1740	1538	1670	1679	1821	1821
Rousset	4926	4741	1669	1582	1748	1775	1735	1751	1824	1829
Le Puy Sainte Réparate	5555	5491	2278	2116	1952	1925	1851	1926	1884	1913
Meyreuil	5398	5363	1993	1855	1789	1855	1955	2002	1981	2025
Eguilles	7820	7737	2324	2314	2145	2099	2195	2230	2222	2219
Lambesc	9715	9572	2818	2813	2956	3024	2905	2979	2885	2909
Venelles	8634	8580	2791	2908	2944	2981	3020	3078	3070	3016
Cabriès - Calas	9716	9563	3449	3474	3392	3286	3402	3319	3258	3256
Fuveau	9908	9687	3182	3157	3078	3372	3321	3361	3183	3420
Trets	11023	10908	4359	4296	3697	3658	3665	3825	3707	3718
Bouc Bel Air	14401	14283	4239	3874	4510	4746	4824	5296	4947	5057
Les Pennes Mirabeau	20313	20293	7968	6119	6269	6151	6057	6191	6361	6249
Gardanne	20274	20240						7734	7699	7689
Pertuis	20043	19905	7863	7765	8376	8294	7944	8006	8097	7935
Vitrolles	35007	34924	13316	14680	13837	13673	13222	13178	12780	12989
Aix-En-Provence	148813	145160	56821	57163	56305	54885	54652	54556	54480	53941
Total	399 081	392 612	133796	133217	132321	130558	129 549	139 895	139 432	138 909

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 22 % des collectes. Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 108 349 tonnes sur le Territoire soit 276 kg/hab (INSEE).

Pour information, en 2016, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 755 tonnes dont 92 % vidées à l'Arbois et 8 % transitant par le quai de transfert de La Parade.

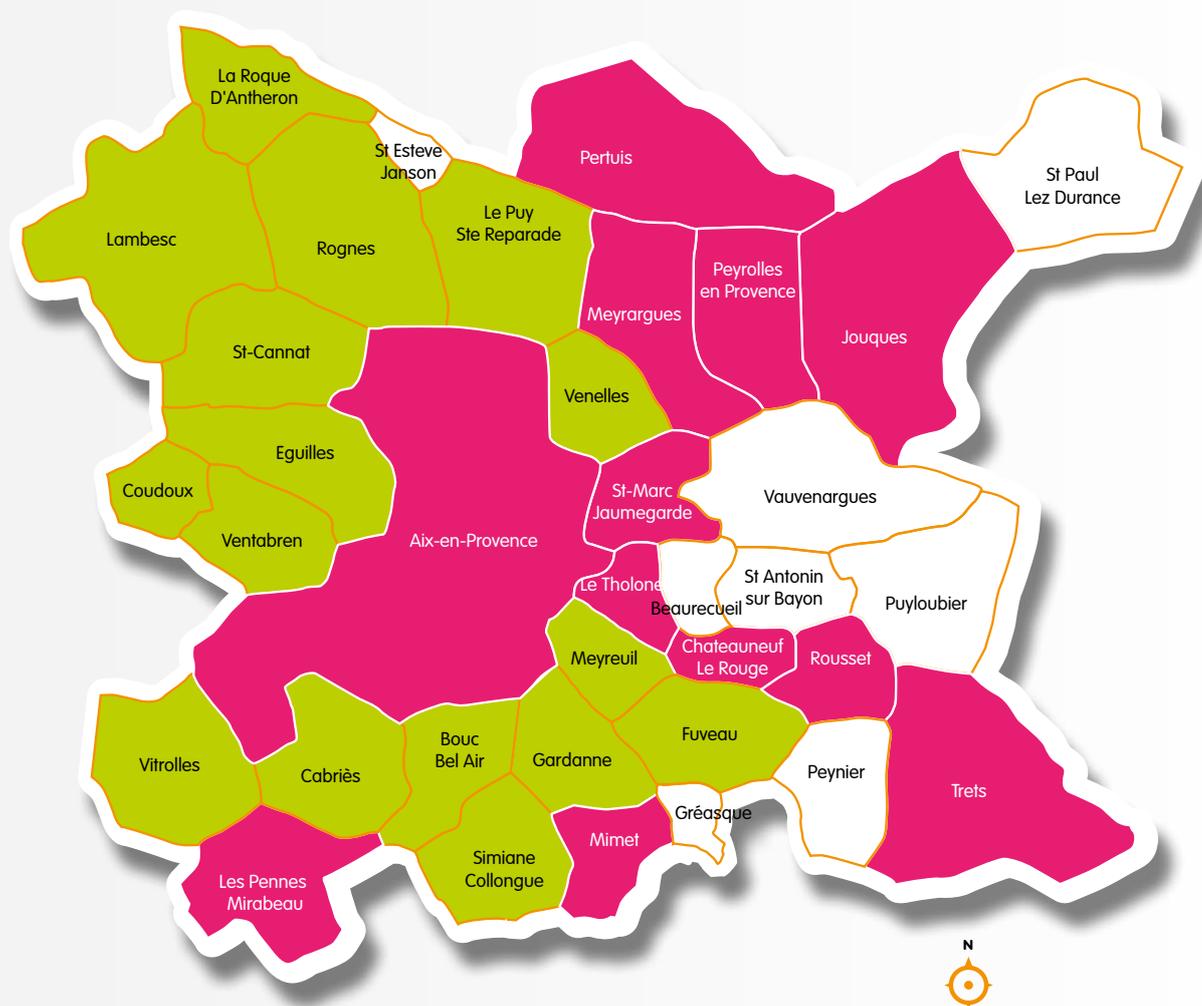
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LA COLLECTE SELECTIVE

◆ Les services

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 224 724 habitants (INSEE), soit 57% de la population, selon la répartition géographique suivante :

La Collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers au 31/12/2016



- Prestataire
- Régie
- Non concerné par la collecte sélective en porte à porte (collecte sélective en apport volontaire uniquement)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Service de la collecte sélective (au porte à porte et en apport volontaire)

Communes	Service au Porte à Porte			Service en Apport Volontaire	
	Type de collecte	Fréquence	Régie/ Prestataire	Nb de colonnes tous flux confondus	Un PAV pour X habitants INSEE
AIX Cuques	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	536	657
AIX Fenouillères	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Granettes	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
AIX Les Milles-Durance	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Loubassanne	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
AIX Luynes-Malouesses	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Pey Blanc	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
AIX Pignonnet-Beauvalle	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Plateau Puyricard	TRIFLUX	C1 (Samedi)	Régie		
AIX Pont de Béraud Bas	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
AIX Pont de Béraud Haut	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
AIX Puyricard Village	BIFLUX	C0,5 collectif et individuel (Vendredi)	Régie		
AIX Rocher du Dragon	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Saint Donat-Les Couestes	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Saint Eutrope	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
AIX Val Saint André	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
BOUC BEL AIR	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA		
CABRIES CALAS	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	41	416
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	16	201
COUDOUX	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	17	356
EGUILLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	30	484
FUVEAU	BIFLUX	C1 collectif (Mercredi)	VEOLIA	52	346
GARDANNE	BIFLUX	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	124	326
JOUQUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	40	274
LA ROQUE D'ANTHERON	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	42	251
LAMBESC	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	54	383
LE PUY SAINTE REPARADE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	49	177
LE THOLONET	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	9	397
LES PENNES MIRABEAU	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	97	376
MEYRARGUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	Régie	44	166
MEYREUIL	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	VEOLIA	30	298
MIMET	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	35	292
PERTUIS	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	109	383
PEYROLLES EN PROVENCE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	35	253
ROGNES	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	38	253
ROUSSET	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	42	279
SIMIANE COLLONGUE	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	22	429
SAINTE CANNAT	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	45	230
SAINTE MARC JAUMEGARDE	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	5	240
TRETS	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	62	312
VENELLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	37	373
VENTABREN	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	356
VITROLLES	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	NCI	166	339
BEAURECUEIL				10	146
GREASQUE				28	374
PEYNIER				32	250
PUYLOUBIER				27	268
SAINTE ANTONIN SUR BAYON				3	131
SAINTE ESTEVE JANSON				6	182
SAINTE PAUL LES DURANCE				33	87
VAUVENARGUES				12	177

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le service en apport volontaire est réalisé par SITA pour le papier et les
les EMR et BIFLUX.

Accusé de réception en préfecture
013 200054807-20170706-2017 - CT2_338-
DEM et par SILIM pour
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

La collecte des points d'apport volontaire

Les flux concernés sont :

- Verre,
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines, (JRM),
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR),
- Mélange des Emballages et Journaux Revues Magazines, appelé collecte «biflux».

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les prestations sont toutes gérées par des contrats et ont été réalisées en 2016 de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SITA	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV JRM	Journaux, Revues, Magazines et Papiers	SITA	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV EMR	Emballages métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique	SILIM	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV BIFLUX	Emballages métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Journaux, revues, magazines et papiers	SILIM	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)

Historique de la montée en puissance du parc de colonnes pour la Collecte Sélective en apport volontaire

Année	VERRE	PAPIER / JRM	EMR / BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2001	399	324	173	896
2002	442	309	199	950
2003	446	377	247	1070
2004	416	359	273	1048
2005	403	371	320	1094
2006	421	394	373	1188
2007	460	410	399	1269
2008	495	412	415	1322
2009	602	414	420	1436
2010	729	451	510	1690
2011	753	426	527	1706
2012	770	413	524	1707
2013	797	406	533	1736
2014	904	444	581	1929
2015	939	434	577	1950
2016	1004	430	577	2011

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

La collecte sélective au porte à porte

Historique de la montée en puissance de la Collecte Sélective au porte à porte

1999	juin	Simiane Collongue
	juin	Bouc Bel Air
	septembre	Venelles
	novembre	Aix : Hameau de Puyricard
2000	janvier	Cabriès Calas
	juin	Aix : Pignonnet-Beauvalle
	octobre	Le Puy Sainte Réparate
	novembre	Jouques
	décembre	Meyrargues
2001	mai	Saint Marc Jaumegarde
2002	mars	Saint Cannat
	avril	Peyrolles en Provence
2003	juin	Aix : Fenouillères, Cuques, Val Saint André, Pont de Béraud
	novembre	Chateauneuf Le Rouge
	novembre	Le Tholonet
2004	avril	Aix : Saint Eutrope
	mai	Aix : Saint Donat
	juin	Aix : Loubassanne
	juin	Aix : Plateau Puyricard
	septembre	Aix : Rocher du Dragon
	octobre	Aix : Pey Blanc
	novembre	Aix : Granettes
	décembre	Aix : Les Milles
2005	janvier	Aix : Luynes
	mars	Aix : Malouesse
	avril	Rognes
	juin	Aix : Tour de Ville
	juin	La Roque d'Anthéron
	novembre	Les Pennes Mirabeau
2006	juin	Pertuis
2007	février	Mimet
	avril	Meyreuil
	mai	Fuveau
	juin	Lambesc
	novembre	Rousset
2008	septembre	Ventabren
	novembre	Eguilles
	décembre	Trets
2010	octobre	Vitrolles
2011	octobre	Coudoux
2014	janvier	Gardanne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le périmètre desservi au porte à porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les Territoires considérés comme non desservis sont des secteurs dont la typologie d'habitat conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri: ce sont les cas des hypercentres et des secteurs d'habitat vertical inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Les modes de collecte au porte à porte

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- **le mode BIFLUX** pour toutes les communes du Pays d'Aix.
- **le mode TRIFLUX sur certains secteurs** d'Aix-en-Provence en attente de la fin du basculement en mode Biflux en juin 2017.

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1er mai et le 1er janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective au porte à porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés ou à la régie communautaire (Aix-en-Provence, Châteauneuf le Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis ...).

Harmonisation de la collecte sélective

- Le Territoire du Pays d'Aix harmonise le dispositif de collecte sélective au porte à porte. Pour les communes équipées en Triflux, ce mode de collecte est appelé à disparaître au profit du mode Biflux. Les caissettes sont retirées et remplacées par des bacs jaunes individuels pouvant accepter en mélange les cartons, briques alimentaires, boîtes acier et aluminium ainsi que les papiers-journaux revues magazines. Il en est de même pour les habitants desservis jusqu'alors en points de regroupement dont le geste de tri est facilité en enlevant les bacs bleus pour les papiers -journaux et qui disposent de bacs jaunes collectifs destinés à accueillir l'ensemble des emballages recyclables.

Les bouteilles, pots et bocaux en verres doivent désormais être déposés dans les colonnes d'apport volontaire dont le réseau a été densifié à l'occasion.

Depuis mars 2016, la commune de Saint Marc Jaumegarde, du Tholonet et certains quartiers d'Aix en Provence (Faculté, Val Saint André, Loubassane, Pont de Béraud, Saint Eutrope Platanes Pinchinats, Saint Donnat et Puyricard) ont basculé en mode Biflux.

Pour l'année 2016, ce sont 4 325 bacs individuels distribués en remplacement des caissettes, 1 090 bacs collectifs supplémentaires mis en place et 57 colonnes verre supplémentaires.

D'ici l'été 2017, le mode de collecte Biflux sera harmonisé sur la totalité du territoire du Pays d'Aix, permettant ainsi d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de la collecte.

La forte augmentation de l'ordre de 10 % du tonnage des recyclables collectés d'emballages et de papiers s'explique par la facilité du geste du tri (hors verre) et par une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des habitants. La production de verre reste stable et la densification des colonnes verre se poursuit pour favoriser le tri.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_338- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le tri et la valorisation des produits

(cf. page 17)

Extension des consignes de tri des plastiques

Dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages en 2011, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf le Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation d'extension des consignes de tri pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national) au démarrage du projet.
- un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques de + 1 kg/hab/an de films, pots et barquettes,
- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastiques, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. Autant l'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple, autant l'expérimentation en termes de tri a clairement montré l'impossibilité d'une évolution immédiate des consignes de tri sur le territoire national.

La poursuite de cette phase expérimentale sur le Territoire du Pays d'Aix :

Les conditions techniques quant à une généralisation de ce principe n'étant pas validé ni organisé par Eco-Emballages, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste du tri sur le même périmètre géographique. Aucun développement de ce geste sur l'ensemble du territoire n'est envisagé pour l'instant pour l'année 2017.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les partenaires financiers

La mise en oeuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **La société Eco Emballages:** agréée par l'Etat, garantit des soutiens à la tonne triée et pour cette année 2016 la reprise des matériaux par les filières industrielles. Depuis 2012 le Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème E, établi avec l'Association des Maires de France, est utilisé dans les calculs.



Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées au Territoire du Pays d'Aix sur les Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement à l'habitant est élevé.

- **La société Eco Folio:**



agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec le Territoire du Pays d'Aix, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués ; ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

- **La société ECO TLC:**



agréée par l'Etat, signataire d'une convention avec le Territoire, permet aux producteurs de textiles de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

◆ Les indicateurs techniques

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population 2016.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2016, 6 347 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de +8 % par rapport à 2015. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV VERRE page 43)

Le ratio 2016 de 16,2 kg/hab/an (pop. INSEE), est en forte progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis 2014, s'est poursuivi en 2016 au travers du basculement du mode Triflux en mode Biflux, a permis une appropriation par les habitants, des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

Les résultats pour le flux JRM PAPIER ont été les suivants :

En 2016, 2 378 tonnes de JRM Papier ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 139 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, Papier JRM en mélange avec EMR. Ils sont en diminution par rapport à 2015.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV JRM page 44).

Le ratio 2016 est de 6,1 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur constante par rapport à l'année 2015.

Les résultats pour le flux mélangé EMR et JRM (Biflux) ont été les suivants :

En 2016, 1 727 tonnes d'EMR en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire dont 139 tonnes de Papier JRM provenant des colonnes biflux. Les tonnages sont en progression par rapport à 2015.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV EMR JRM en Biflux page 45).

Le ratio 2016 est de 4,4 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur constante par rapport à l'année 2015.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

• 0 % pour le Verre • 2,1 % pour les Papiers - Journaux (JRM) • 18,1 % pour les EMR - Biflux
Ils représentent pour la composition du gisement 2016, un taux de 3,3 % (avec Verre).



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

FLUX VERRE	Population 2016		Nombre colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an	
	INSEE	DGF				pop. DGF	pop. INSEE
Saint Antonin sur Bayon	131	151	1	6	5,9	39	45
Beaurecueil	582	600	4	22	5,5	36,4	37,5
Châteauneuf le Rouge	2 210	2 240	11	82	7,5	36,7	37,2
Vauvenargues	1 063	1 113	6	38	6,4	34,4	36,1
Ventabren	4 985	5 080	14	163	11,7	32,1	32,7
Saint Estève Janson	364	375	2	11	5,5	30,5	31,4
Venelles	8 580	8 634	23	255	11,1	29,5	29,7
Rognes	4 804	4 951	19	129	6,8	26	26,8
Saint Cannat	5 520	5 617	24	148	6,2	26,3	26,8
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 555	31	145	4,7	26	26,3
Jouques	4 384	4 587	16	113	7	24,5	25,7
Rousset	4 741	4 926	17	120	7,1	24,4	25,3
Peynier	3 245	3 322	13	80	6,1	24	24,5
Lambesc	9 572	9 715	25	232	9,3	23,9	24,2
Bouc Bel Air	14 283	14 401	39	343	8,8	23,8	24
Puylobrier	2 014	2 075	12	48	4	23,2	23,9
Cabriès Calas	9 563	9 716	23	227	9,9	23,4	23,8
Saint Paul leg Durance	957	1 028	11	23	2,1	22,1	23,8
Gréasque	4 115	4 144	9	94	10,4	22,6	22,8
Meyreuil	5 363	5 398	18	120	6,7	22,3	22,4
Eguilles	7 737	7 820	16	172	10,8	22	22,2
Meyrargues	3 819	3 870	23	78	3,4	20,3	20,5
Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 225	5	25	5	20,1	20,5
Simiane Collongue	5 572	5 615	13	110	8,5	19,5	19,7
Coudoux	3 582	3 597	10	68	6,8	19	19,1
Mimet	4 667	4 700	16	88	5,5	18,8	19
Trets	10 908	11 023	35	206	5,9	18,7	18,9
Pertuis	19 905	20 043	52	375	7,2	18,7	18,9
Gardanne	20 240	20 274	62	378	6,1	18,6	18,7
Les Pennes Mirabeau	20 293	20 313	54	378	7	18,6	18,6
Fuveau	9 687	9 908	28	171	6,1	17,3	17,7
Peyrolles en Provence	5 054	5 091	20	88	4,4	17,3	17,4
La Roque d'Anthéron	5 514	5 700	22	90	4,1	15,9	16,4
Vitrolles	34 924	35 007	103	412	4	11,8	11,8
Aix en Provence	145 160	148 813	221	1287	5,8	8,6	8,9
Le Tholonet	2 383	2 454	6	20	3,3	8,2	8,4
TOTAUX	392 612	399 081	1 004	6347	6,3	15,9	16,2

VERRE PAV	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes	4975	5215	5734	5874	6347
kg/hab/an (pop DGF)	13,5	14,1	14,5	14,8	15,9
kg/hab/an (pop INSEE)					16,2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

FLUX JRM	Population 2016 (INSEE 2013)	Population DGF 2016	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop DGF)	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Beaurecueil	582	600	3	13	4,4	22,2	22,9
Saint Paul lez Durance	957	1028	11	21	1,9	20	21,5
Gréasque	4 115	4 144	8	66	8,2	15,9	16
Saint Antonin sur Bayon	131	151	1	2	2	15,8	18,2
Rousset	4 741	4 926	12	73	6,1	14,8	15,3
Puylobier	2 014	2 075	7	25	3,5	11,9	12,3
Saint Estève Janson	364	375	2	4	2	11,7	12,1
Gardanne	20 240	20 274	31	232	7,5	11,4	11,5
Mimet	4 667	4 700	9	50	5,6	10,7	10,8
Jouques	4 384	4 587	11	47	4,3	10,2	10,7
Fuveau	9 687	9 908	12	94	7,9	9,5	9,7
Pertuis	19 905	20 043	25	176	7	8,8	8,8
Rognes	4 804	4 951	8	38	4,7	7,6	7,9
Meyrargues	3 819	3 870	10	27	2,7	7	7,1
Ventabren	4 985	5 080	6	34	5,7	6,7	6,8
La Roque d'Anthéron	5 514	5 700	9	38	4,2	6,6	6,8
Peynier	3 245	3 322	5	22	4,3	6,5	6,7
Aix en Provence	145 160	148 813	150	857	5,7	5,8	5,9
Venelles	8 580	8 634	7	49	7	5,7	5,7
Châteauneuf le Rouge	2 210	2 240	3	12	4,3	5,5	5,6
Lambesc	9 572	9 715	12	53	4,4	5,5	5,6
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 555	9	29	3,3	5,3	5,4
Trets	10 908	11 023	9	58	6,5	5,3	5,3
Coudoux	3 582	3 597	3	19	6,3	5,3	5,3
Eguilles	7 737	7 820	6	40	6,7	5,1	5,2
Meyreuil	5 363	5 398	5	27	5,4	5	5
Cabriès Calas	9 563	9 716	8	48	6	5	5
Simiane Collongue	5 572	5 615	4	27	6,6	4,7	4,8
Les Pennes Mirabeau	20 293	20 313	20	92	4,6	4,5	4,5
Saint Cannat	5 520	5 617	10	25	2,5	4,5	4,6
Bouc Bel Air	14 283	14 401	7	54	7,7	3,7	3,8
Le Tholonet	2 383	2 454	1	9	9	3,7	3,8
Peyrolles en Provence	5 054	5 091	6	17	2,8	3,3	3,4
Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 225					
Vauvenargues	1 063	1 113					
Vitrolles	34 924	35 007					
TOTAUX	392 612	399 081	430	2378	5,5	6	6,1

JRM PAV	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes	2698	2461	2642	2444	2378
kg/hab/an (pop DGF)	7,3	6,7	6,7	6,1	6
kg/hab/an (pop INSEE)					

Accusé de réception en préfecture
013-200034807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

FLUX MÉLANGÉS EMR JRM (Biflux)	Population 2016 (INSEE 2013)	Population DGF 2016	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop DGF)	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Vauvenargues*	1 063	1 113	6	44 dont 7 tonnes de JRM	7,4	39,9	41,7
Saint Antonin sur Bayon	131	151	1	3	3	22	25,4
Peynier*	3 245	3 322	14	81 dont 9 tonnes de JRM	5,8	24,4	25
Saint Estève Janson	364	375	2	7	3,5	17,6	18,1
Beaurecueil	582	600	3	9	3	14,6	15
Saint Paul lez Durance	957	1 028	11	12	1,1	12	12,9
Puyloubier	2 014	2 075	8	17	2,2	8,4	8,7
Gréasque	4 115	4 144	11	33	3	7,9	8
Trets*	10 908	11 023	18	81 dont 7 tonnes de JRM	4,5	7,3	7,4
Ventabren*	4 985	5 080	8	35 dont 2 tonnes de JRM	4,3	6,8	7
Vitrolles*	34 924	35 007	63	215 dont 77 tonnes de JRM	3,4	6,1	6,1
Jouques	4 384	4 587	13	28	2,2	6,1	6,4
Rousset	4 741	4 926	13	29	2,3	6	6,2
Meyrargues*	3 819	3 870	11	23 dont 1 tonne de JRM	2,1	5,9	6
Rognes	4 804	4 951	11	27	2,5	5,5	5,7
Lambesc*	9 572	9 715	17	46 dont 4 tonnes de JRM	2,7	4,7	4,8
Fuveau	9 687	9 908	12	46	3,8	4,6	4,8
Mimet*	4 667	4 700	10	19 dont 1 tonne de JRM	1,9	4,1	4,1
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 555	9	23	2,5	4,1	4,1
Pertuis*	19 905	20 043	32	80 dont 2 tonnes de JRM	2,5	4	4
Eguilles	7 737	7 820	8	30	3,8	3,8	3,9
Saint Cannat	5 520	5 617	11	21	1,9	3,8	3,8
La Roque d'Anthéron*	5 514	5 700	11	21 dont 1 tonne de JRM	1,9	3,7	3,8
Aix en Provence*	145 160	148 813	165	548 dont 17 tonnes de JRM	3,3	3,7	3,8
Peyrolles en Provence*	5 054	5 091	9	18 dont 2 tonnes de JRM	2	3,6	3,6
Le Tholonet	2 383	2 454	2	7 dont 1 tonne de JRM	3,5	2,9	3
Bouc Bel Air*	14 283	14 401	9	39 dont 2 tonnes de JRM	4,4	2,7	2,7
Coudoux	3 582	3 597	4	9	2,3	2,6	2,6
Les Pennes Mirabeau*	20 293	20 313	23	52 dont 1 tonne de JRM	2,3	2,6	2,6
Gardanne	20 240	20 274	31	51	1,6	2,5	2,5
Simiane Collongue	5 572	5 615	5	14	2,8	2,5	2,5
Châteauneuf le Rouge	2 210	2 240	2	5	2,5	2,4	2,4
Meyreuil*	5 363	5 398	7	12 dont 1 tonne de JRM	1,8	2,3	2,3
Venelles	8 580	8 634	7	20	2,9	2,3	2,3
Cabriès Calas*	9 563	9 716	10	20 dont 1 tonne de JRM	2	2	2,1
Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 225					
TOTAUX	392 612	399 081	577	1 727	3	4,3	4,4

* : Colonnes Biflux sur Le territoire de la commune

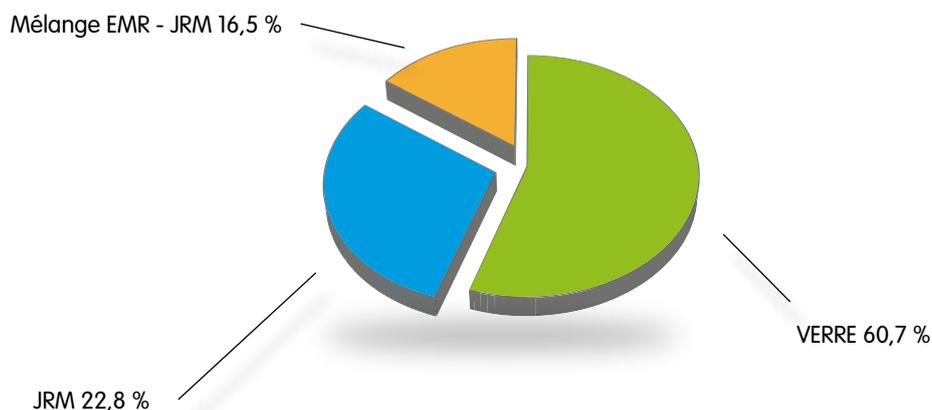
EMR PAV	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes	1379	1497	1631	1659	1727
kg/hab/an (pop DGF)	3,7	4,1	4,1	4,2	4,3
kg/hab/an (pop INSEE)					4,4

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-2017-07-20-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	Tonnage	4954	4975	5215	5734	5874	6347
JRM	Tonnage	2956	2698	2461	2642	2444	2378
Mélange EMR + JRM	Tonnage part EMR	1203	1195	1307	1431	1505	1588
	Tonnage part JRM	189	184	190	200	154	139
Verre	Ratio kg/hab/an (population DGF)	13,4	13,5	14,1	14,5	14,8	15,9
	Ratio kg/hab/an (population INSEE)						16,2
JRM	Ratio kg/hab/an (population DGF)	8,0	7,3	6,7	6,7	6,1	6,0
	Ratio kg/hab/an (population INSEE)						6,1
Mélange EMR + JRM	Ratio kg/hab/an (population DGF)	0,5	3,7	4,1	4,1	4,2	4,3
	Ratio kg/hab/an (population INSEE)						4,4
	Total matière (tonnes)	9 302	9 052	9 173	10 007	9 977	10 452
	Ratio kg/hab/an (population DGF)	25,2	24,5	24,8	25,3	25,1	26,2
	Ratio kg/hab/an (population INSEE)						26,6

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2016



Dispositif PAV - matières collectées en kg/hab/an



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
 DE 2014 2015 2016
 Date de téltransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Résultat consolidé PAV par commune

	TONNAGES				Population DGF 2016	Population 2016 (INSEE 2013)	Ratio kg/hab/an (pop. DGF)	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
	VERRE	JRM	Mélange EMR et biflux	TOTAL				
Saint Antonin sur Bayon	6	2	3	12	151	131	79,5	91,6
Vauvenargues	38		44	83	1 113	1 063	74,6	78,1
Beaurecueil	22	13	9	44	600	582	73,3	75,6
Saint Estève Janson	11	4	7	22	375	364	58,7	60,4
Peynier	80	22	81	182	3 322	3 245	54,8	56,1
Saint Paul lez Durance	23	21	12	56	1 028	957	54,5	58,5
Gréasque	94	66	33	192	4 144	4 115	46,3	46,7
Ventabren	163	34	35	232	5 080	4 985	45,7	46,5
Rousset	120	73	29	222	4 926	4 741	45,1	46,8
Châteauneuf le Rouge	82	12	5	100	2 240	2 210	44,6	45,2
Puyloubier	48	25	17	90	2 075	2 014	43,4	44,7
Jouques	113	47	28	188	4 587	4 384	41,0	42,9
Rognes	129	38	27	194	4 951	4 804	39,2	40,4
Venelles	255	49	20	324	8 634	8 580	37,5	37,8
Le Puy Sainte Réparate	145	29	23	197	5 555	5 491	35,5	35,9
Saint Cannat	148	25	21	194	5 617	5 520	34,5	35,1
Lambesc	232	53	46	331	9 715	9 572	34,1	34,6
Mimet	88	50	19	158	4 700	4 667	33,6	33,9
Meyrargues	78	27	23	128	3 870	3 819	33,1	33,5
Gardanne	378	232	51	661	20 274	20 240	32,6	32,7
Pertuis	375	176	80	632	20 043	19 905	31,5	31,8
Fuveau	171	94	46	312	9 908	9 687	31,5	32,2
Trets	206	58	81	345	11 023	10 908	31,3	31,6
Eguilles	172	40	30	242	7 820	7 737	30,9	31,3
Cabriès Calas	227	48	20	295	9 716	9 563	30,4	30,8
Bouc Bel Air	343	54	39	436	14 401	14 283	30,3	30,5
Meyreuil	120	27	12	160	5 398	5 363	29,6	29,8
Coudoux	68	19	9	97	3 597	3 582	27,0	27,1
Simiane Collongue	110	27	14	150	5 615	5 572	26,7	26,9
La Roque d'Anthéron	90	38	21	149	5 700	5 514	26,1	27,0
Les Pennes Mirabeau	378	92	52	522	20 313	20 293	25,7	25,7
Peyrolles en Provence	88	17	18	123	5 091	5 054	24,2	24,3
Saint Marc Jaumegarde	25			25	1 225	1 200	20,4	20,8
Aix en Provence	1287	857	548	2 692	148 813	145 160	18,1	18,5
Vitrolles	412		215	627	35 007	34 924	17,9	18,0
Le Tholonet	20	9	7	36	2 454	2 383	14,7	15,1
TOTAUX	6 347	2 378	1 727	10 452	399 081	392 612	26,2	26,6

En 2016, sur 10 452 tonnes collectées par apport volontaire, 9 704 soit 93 %. * Parmi les 1 727 tonnes d'EMR Biflux collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 588 tonnes d'emballages et 139 tonnes de papier.

Accusé de réception en préfecture
013-200034807-20170705-2017_CT2_338-
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

La Collecte Sélective au porte à porte

Secteur de collecte en Porte à Porte	Habitants trieurs 2016 (pop.INSEE 2013)	Habitants trieurs 2016 (pop.DGF)	Tonnage Triflux			Total Tonnage Triflux	Tonnage Biflux
			Emballages	JRM Papier	Verre		
Aix en Provence	94 710	94 710	1 634	618	1 408	3 660	125
Bouc Bel Air	14 283	14 401					512
Cabriès Calas	9 563	9 716					325
Châteauneuf Le Rouge	2 210	2 240					118
Coudoux	3 582	3 597					114
Equilles	3 840	3 840					179
Fuveau	6 869	6 869					159
Gardanne	9 340	9 340					493
Jouques	4 384	4 587					62
La Roque d'Anthéron	5 514	5 700					102
Lambesc	3 624	3 624					205
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 555					124
Le Tholonet	2 383	2 454	64	22	49	135	
Les Pennes Mirabeau	20 293	20 313					713
Meyrargues	3 819	3 870					76
Meyreuil	5 363	5 398					193
Mimet	2 590	2 590					146
Pertuis	19 905	20 043					438
Peyrolles en Provence	5 054	5 091					130
Rognes	4 804	4 951					66
Rousset	4 741	4 926					74
Saint Cannat	5 520	5 617					118
Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 225	42	3	9	54	
Simiane Collongue	5 572	5 615					173
Trets	10 908	11 023					200
Venelles	8 580	8 634					316
Ventabren	4 985	5 080					145
Vitrolles	16 000	16 000					955
En 2016, sur les 10 112 tonnes collectées au porte à porte, 8 330 tonnes sont valorisées, soit 82% .	285 127	287 009	1 740	644	1 466	3 850	6 262
	Total Collecté (t)					10 112	
	Refus Hors verre					19,40%	
	Valorisé (t) avec verre					8 330	

Parmi les 6 262 tonnes Biflux collectées en porte à porte, peuvent être différenciées 3 403 tonnes d'Emballages et 2 859 tonnes de Papiers JRM.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Résultat consolidé Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2016		TONNAGES PAV			TONNAGE PAP			Total CS	Ratio kg/hab/an	
	DGF	INSEE	VERRE	JRM	EMR/ BIFLUX	VERRE	JRM	EMR/ BIFLUX		pop. DGF	pop. INSEE
Châteauneuf Le Rouge	2 240	2 210	82	12	5			118	218	97,3	98,6
Saint Antonin sur Bayon	151	131	6	2	3				12	76,8	88,5
Vauvenargues	1 113	1 063	38		44				83	74,3	77,8
Ventabren	5 080	4 985	163	34	35			145	377	74,2	75,6
Venelles	8 634	8 580	255	49	20			316	640	74,1	74,6
Beaurecueil	600	582	22	13	9				44	73,1	75,4
Le Tholonet	2 454	2 383	20	9	7	49	22	64	172	70	72,1
Bouc Bel Air	14 401	14 283	343	54	39			512	948	65,8	66,4
Meyreuil	5 398	5 363	120	27	12			193	353	65,4	65,8
Mimet	4 700	4 667	88	50	19			146	305	64,8	65,3
Saint Marc Jaumegarde	1 225	1 200	25			9	3	42	79	64,3	65,6
Cabriès Calas	9 716	9 563	227	48	20			325	621	63,9	64,9
Les Pennes Mirabeau	20 313	20 293	378	92	52			713	1235	60,8	60,9
Rousset	4 926	4 741	120	73	29			74	297	60,2	62,6
Saint Estève Janson	375	364	11	4	7				22	59,8	61,6
Coudoux	3 597	3 582	68	19	9			114	211	58,6	58,9
Le Puy Sainte Réparate	5 555	5 491	145	29	23			124	321	57,7	58,4
Simiane Collongue	5 615	5 572	110	27	14			173	323	57,5	57,9
Gardanne	20 274	20 240	378	232	51			493	1154	56,9	57
Saint Cannat	5 617	5 520	148	25	21			118	312	55,5	56,5
Lambesc	9 715	9 572	232	53	46			205	536	55,2	56
Peynier	3 322	3 245	80	22	81				182	54,9	56,2
Jouques	4 587	4 384	113	47	28			62	249	54,4	56,9
Saint Paul lez Durance	1 028	957	23	21	12				56	54,2	58,2
Eguilles	7 820	7 737	172	40	30			179	421	53,9	54,4
Pertuis	20 043	19 905	375	176	80			438	1070	53,4	53,8
Meyrargues	3 870	3 819	78	27	23			76	204	52,7	53,4
Rognes	4 951	4 804	129	38	27			66	260	52,5	54,1
Peyrolles en Provence	5 091	5 054	88	17	18			130	253	49,7	50,1
Trets	11 023	10 908	206	58	81			200	545	49,5	50
Fuveau	9 908	9 687	171	94	46			159	471	47,5	48,6
Gréasque	4 144	4 115	94	66	33				192	46,4	46,7
Vitrolles	35 007	34 924	412		215			955	1582	45,2	45,3
La Roque d'Anthéron	5 700	5 514	90	38	21			102	251	44	45,5
Puylobier	2 075	2 014	48	25	17				90	43,6	44,9
Aix en Provence	148 813	145 160	1287	857	548	1408	618	1759	6 477	43,5	44,6
Totaux	399 081	392 612	6 347	2 378	1 727	1 466	644	8003	20 565	51,5	52,4
				10 452			10 112				kg/hab/an

En 2016, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter 20 565 tonnes (51,5 kg/hab/an DGF et 52,4 kg/hab/an INSEE) parmi lesquelles 18 034 tonnes ont été valorisées (45,2 kg/hab/an DGF et 45,9 kg/hab/an INSEE).

Par matériau, l'évolution entre l'année 2015 et 2016 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages Biflux :

Emballages : +7,4% Journaux Revues Magazines Papier : -2,5%

Accusé de réception en préfecture
049-20005107
V019-20005107-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Performances par matériau

	VERRE	JRM	EMR / BIFLUX	TOTAL
Tonnages Collectés en Porte à Porte	1 466	644	8 003	10 112
Ratio kg/hab/an trieurs (pop DGF)	5,1	2,2	27,9	35,2
Ratio kg/hab/an trieurs (pop INSEE)	5,1	2,3	28,1	35,5
Taux de refus	0%	4,8%	20,6%	19,4 % hors verre 16,6 % avec verre
Tonnages Collectés en Apport Volontaire	6 347	2 378	1 727	10 452
Ratio kg/hab/an (pop DGF)	15,9	6,0	4,3	26,2
Ratio kg/hab/an (pop INSEE)	16,2	6,1	4,4	26,6
Taux de refus	0%	2,1%	18,1%	8,6 % hors verre 3,3 % avec verre
Tonnages Collectés TOTAL	7 813	3 022	9 730	20 565
Ratio kg/hab/an trieurs (pop DGF)	16,6	7,6	24,4	51,5
Ratio kg/hab/an (pop INSEE)	19,9	7,7	24,8	52,4
Taux de refus	0%	2,6%	20,2%	16 % hors verre 9,8 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. En 2016, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 23 671 € qui ont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide au malade.

Les services de la collecte séparative

La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2016, la quantité annuelle est de 29 tonnes.

La collecte des cartons des commerçants

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres ville :

- d'Aix en Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf le Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne, 27 sites en zone industrielle et environ 32 magasins en centre-ville.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 604 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, 12 tonnes pour Trets, 5 tonnes pour Châteauneuf le Rouge, 17 tonnes pour les Pennes Mirabeau, 76 tonnes pour Gardanne et approximativement 110 tonnes pour Pertuis. Au total 824 tonnes ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Remarque: les tonnages collectés sur Trets, Châteauneuf le Rouge et Pertuis transitent par les déchèteries (soit 127 tonnes).

La collecte des sapins de Noël

Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de 16,7 tonnes de sapins, soit 3 500 sapins, ont été collectées et transformées en compost.



La collecte des encombrants au porte à porte

La collecte des encombrants au porte à porte transite par les déchèteries à l'exception des 1 465 tonnes collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc Jaumegarde et Vauvenargues dont 1 232 tonnes sont valorisées.



Développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre de l'appel à projet

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le Territoire du Pays d'Aix, un appel à projet a été lancé en 2013 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri textiles est situé sur la commune de Vitrolles.

Le déploiement progressif, a permis la mise en place par Provence TLC à la fin 2016, de 120 bornes textiles (sur 110 emplacements) sur 24 communes du Territoire. La poursuite du déploiement s'échelonna sur l'année 2017-2018 sur les autres communes le souhaitant. Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **476 tonnes sur l'année 2016**, soit une augmentation de 45 % depuis 2015. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 2.5kg/hab/an. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70%), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15%), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13%), ou encore d'une valorisation énergétique (2%).

Accusé de réception en préfecture
013 200054807 20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre de l'appel à projet (suite)

Communes concernées	Nombre d'emplacements	«Quantité collectée en 2016 en Kg»
Coudoux	2	11 595
Fuveau	5	27 198
Les Pennes-Mirabeau	5	21 091
Meyrargues	3	13 016
Meyreuil	5	25 577
Puyloubier	2	7 979
Rousset	3	20 946
Saint-Cannat	5	20 610
Saint-Estève-Janson	1	1 639
Saint-Marc-Jaumegarde	1	3 206
Saint-Paul-lez-Durance	2	2 633
Trets	6	36 777
Ventabren	3	17 903
Lambesc	7	37 403
Gardanne	12	47 698
Pertuis	12	61 415
Peyrolles-en-Provence	4	19 852
Peynier	2	11 156
Vitrolles	13	34 401
La Roque d'Anthéron	3	10 927
Le Tholonet	1	4 512
Gréasque	2	10 472
Simiane Collongue	5	17 903
Jouques	3	9 134
Opération Interne du Pays d'Aix	3	760
Total général	110	475 801
Evolution tonnages 2016/2015		45%

Au delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des Textiles Lingés et Chaussures. Selon les données de l'éco-organisme Eco-TLC, sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, 901 tonnes de TLC ont été collectées comprenant les 476 tonnes collectées dans le cadre des conventions tripartites signées avec Provence TLC (soit 53 %).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LE MATERIEL DE COLLECTE

Pour assurer le service, un parc de plus de 100 véhicules ainsi qu'un ensemble de matériel technique sont nécessaires.

Le maintien en état du parc de véhicules et de matériel technique (nettoyeur haute pression, compacteur, ...) fait partie de l'activité courante du service.

Par ailleurs en 2016, le Département Prévention et Gestion des Déchets a poursuivi **sa politique de réduction des gaz à effet de serre** en agissant sur le matériel et les carburants avec :

- Matériel :

* Achat de 2 bennes à ordures ménagères de 14 m³ supplémentaires équipées de lève-conteneur électrique portant le nombre du parc à 7 bennes.

Gains non négligeables en termes de consommation de carburant (- 11 %), de coût de maintenance réduite, de nuisances sonores et de confort de collecte pour les ripeurs.

* Achat d'un Nissan EWV 200 équipé d'une benne voirie pour la collecte du cœur de village de Jouques. Premier véhicule tout électrique avec des équipements de collecte.

- Carburants :

* Poursuite de l'usage du bio diesel B30 pour 8 véhicules de collecte du pôle Sud-Ouest pour une consommation annuelle de 65 000 litres.

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR	Nbre de véhicules	Age moyen parc global	Age maximum
Centre	56	7	12
Sud-Est	17	7,23	12
Sud-Ouest	15	7,45	12
Nord	17	6,38	12
Total CPA	105	7,02	



Les véhicules d'exploitation allant du véhicule léger jusqu'au 26 tonnes sont au nombre de 159.

Accusé de réception en préfecture
 le 18/07/2017 à 10h07. CT2_338-
 DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Développement du Biflux sur Aix-en-Provence

Afin d'harmoniser les dispositifs de collecte sur l'ensemble du Territoire, le Pays d'Aix et la Ville d'Aix-en-Provence ont souhaité développer le Biflux sur l'ensemble de la Ville. Ainsi à partir du mois de mars 2016, plusieurs quartiers Aixois ont bénéficié de la collecte en Biflux : au 1^{er} trimestre, Puyricard, Célongy, Saint Donat, Loubassane puis au 2^{ème} trimestre, Pont de Béraud, Val Saint André, Saint Eutrope, Fenouillères, Cuques Pignonnet ainsi que les communes de Saint Marc Jaumegarde et Le Tholonet.

Ce développement s'est accompagné d'une communication ciblée :

- distribution d'un courrier de pré-lancement avec invitation à la réunion de sensibilisation du quartier concerné,
- réunions de sensibilisation (présentent un projet aux agents des communes, aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune),
- réunions thématiques à la demande des communes, réalisées par les conseillers du tri-prévention,
- diffusion d'un communiqué de presse,
- annonce sur les sites internet,
- distribution des bacs et des kits de communication (1 ou 2 sacs de précollecte, 1 guide du tri, 1 flyers d'information et 1 magnet) pour les foyers individuels et collectifs,
- stand d'information et distribution des bacs individuels.

Au total pour l'année 2016, ce sont 9 réunions d'information CIQ, 9 réunions publiques, 24 925 kits distribués et 59 820 habitants sensibilisés à ce nouveau geste de tri.

Plan de relance des performances sur le verre

Le Territoire du Pays d'Aix s'est engagée depuis 2013 dans un plan de relance des performances du tri du verre.

En 2016, cela s'est concrétisé par deux opérations distinctes :

- Opération Cliiink :



Un tout nouveau système d'incitation au tri a été mis en place par le Pays d'Aix en collaboration avec la commune de Lambesc, dans le cadre d'une expérimentation. Grâce à l'application mobile ou à la carte Cliiink qui a été envoyée à chaque foyer de la zone test, les usagers sont récompensés pour leur geste de tri.

Ce système créé par la société Terradona répond à l'objectif de motiver les citoyens à trier plus et mieux leurs déchets.

Lorsque l'utilisateur se rend sur l'une des 18 colonnes de verre équipées, il peut se connecter au conteneur via la carte cliiink ou l'application mobile qu'il peut télécharger gratuitement sur son smartphone.

Contre chaque emballage en verre déposé dans le bon conteneur de tri, l'utilisateur remporte des points qu'il peut convertir en réductions auprès d'enseignes locales et nationales ou les offrir à des associations caritatives, c'est le grand retour de la consigne !

Ce dispositif a permis une augmentation du verre trié de 20%.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



- Opération CHR :

Au delà des actions menées auprès des particuliers, le Territoire du Pays d'Aix a été retenu, dans le cadre d'un appel à projets lancé par Eco-Emballages, pour une action auprès des Cafés Hôtels Restaurants (CHR).

L'objectif est double : sensibiliser les CHR au tri du verre d'une part et sensibiliser leurs clients à l'importance du tri du verre à la maison notamment par la participation à un jeu concours.

Ce projet a été piloté par le Territoire du Pays d'Aix (en partenariat avec l'entreprise SITA-SUEZ) sur la commune de Pertuis et les secteurs de Luynes, Pont de l'Arc, la Duranne et les Milles sur Aix-en-Provence.

Il s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- recrutement des CHR participants : recherche des Cafés Hôtels Restaurants volontaires pour participer, se traduisant par la signature d'une charte d'engagement. Les 100 CHR participants, ayant signé la charte, se sont vus offrir un kit de communication comprenant des affiches, un autocollant, des sous verre et sets de table aux couleurs du jeu concours ainsi que des quiz sur le tri du verre à déposer dans une urne également fournie.

- déroulement du Jeu Concours auprès des clients sous forme d'un quiz distribué aux clients des établissements participant, à déposer dans l'urne.

Le tirage au sort a récompensé 3 clients ainsi que les commerçants participants.

- remise des prix : les prix ont été remis aux gagnants lors de la semaine européenne de la réduction des déchets, à l'occasion de la remise du chèque à la ligue contre le cancer.

Etudiants et organisation CROUS

Une opération a été réalisée en partenariat avec le CROUS afin de sensibiliser les étudiants au tri dans la cadre d'un appel à projet lancé par Eco Emballage.

Ainsi à la rentrée 2016, lors de la remise des clés aux étudiants logeant dans les cités universitaires d'Aix-en-Provence, 4 000 kits de communication de tri complets ont été remis aux étudiants comprenant : deux sacs de précollecte, un guide du tri et un guide des 7 réflexes.

Centre Opérationnel de la Collecte des Ordures Ménagères de Pertuis

Le 29 septembre 2016 a été inauguré le nouveau Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM). Cet ouvrage a nécessité un peu moins d'un an de travaux. Il s'agit d'un bâtiment de qualité architecturale à ossature métallique et béton armé.

Les divers aménagements extérieurs du site réalisés sous forme de jardin méditerranéen, ont été traités de façon à limiter l'entretien et les consommations d'eau. Côté énergies, la zone bureau est climatisée, le chauffage est assuré par une pompe à chaleur et le chauffage de l'eau sanitaire par des panneaux solaires.

Lancement de la campagne de communication sur le tri

Fin 2016, une campagne de communication sur le thème du tri a été lancée sur le Territoire du Pays d'Aix relayée par des messages radio et dans la presse locale. Suivra une deuxième phase, au printemps 2017, par une campagne d'affichage.



Les calendriers

En 2016, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année les consignes de tri.

Action de communication interne

Des opérations de communication ont accompagné les démarches de sensibilisation au sein de la collectivité (cf p24).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
Date de télérmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Recyclage bacs usagés - opération basculement biflux

Dans le cadre de l'opération biflux, les bacs usagés ont été récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité. 500 bacs récupérés représentent 14 tonnes de plastique qui rentrent pour 20 % dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement.

Travaux de pré collecte

Lors de l'installation de nouveaux points de pré-collecte, la population est informée par la distribution de tracts d'information accompagnée d'une distribution de sacs de pré-collecte. En 2016, les habitants des communes de Gréasque, Pertuis, Rousset, Meyreuil, Ventabren, Aix en Provence, Mimet, St Marc Jaumegarde, Lambesc, Vitrolles ont bénéficié d'une distribution en porte à porte de tracts.

Les relations presse et bulletin communautaire

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- les réunions publiques,
- le passage des conseillers du tri pour la distribution des récipients de collecte sélective,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- des permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré collecte.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention,...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes.

Parmi les communiqués de presse transmis à la presse et aux communes, 25 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 59 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et communautaires et 29 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.

De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

Une newsletter sur le thème des déchets est également diffusée par mail aux personnes inscrites afin de relayer différentes informations sur le tri et la prévention des déchets notamment sur le compostage.

En 2016, 15 articles ont été diffusés et relayés sur le site intranet du Territoire.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un Territoire riche en manifestations sur le thème de l'Environnement. Afin de promouvoir la politique « déchets », des stands sont tenus par les conseillers du tri-prévention. En 2016, ils ont été présents sur 11 manifestations du Pays d'Aix, représentant 16 jours de manifestations sur le Territoire autour des thèmes du tri sélectif et de la réduction des déchets. Environ 2 200 personnes y ont été sensibilisées.

- Aix-en-Provence : IronMan, Fête du CPIE,
- Bouc Bel Air : Jardins d'Albertas,
- Vitrolles : Festival des marettes, Sun Festival,
- Venelles : Salon du Développement durable,
- Gréasque : Tralalère.

Des actions sont également menées en partenariat avec les communes lors de l'accueil de nouveaux arrivants sur la commune avec la remise d'un kit de communication (sacs guides du tri, ...).

Accusé de réception en Préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les installations

Vue aérienne de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois



Vue des quais de la déchèterie des Pennes Mirabeau



LES INSTALLATIONS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

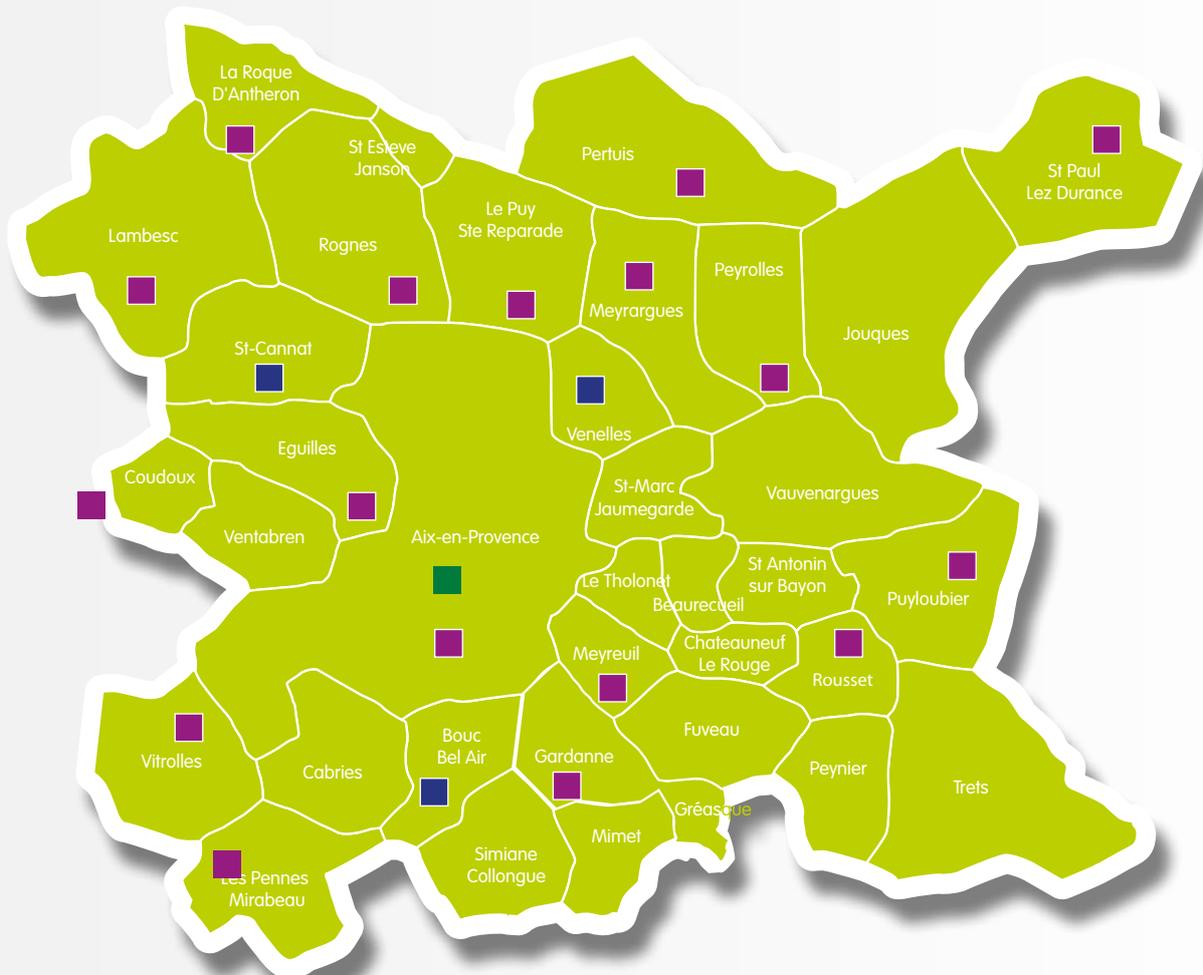
LES DÉCHÈTERIES

◆ Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une partie du tout venant (encombrants) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage (voir page 17).

Avec 18 installations du Pays d'Aix et 2 autres installations (déchèterie de l'Aggloprovence à la Fare les Oliviers pour Coudoux et de SEMAG à Gardanne), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants, c'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement (Aix Est et Ouest). Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.

Les Déchèteries au 31/12/2016



- Déchèteries
- Points Verts (Uniquement réception des végétaux)
- Déchèteries (avec plateforme pour les végétaux)



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotelub), la déchèterie de Pertuis était utilisée par la population de la Cotelub. En contrepartie, le Territoire du Pays d'Aix, utilisait le centre de transfert du syndicat pour l'évacuation des OM collectées sur le Val de Durance vers les ISDnD et pour l'évacuation de la Collecte Sélective vers le centre de tri. En novembre 2016, le Pays d'Aix a fait l'acquisition du centre de transfert de Pertuis.

Au delà des installations des déchèteries :

- Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins. En 2016, il a fait l'objet d'une requalification visant à doubler la capacité d'accueil.
- Trois plate-formes de réception des déchets végétaux ont ouvert leurs portes en 2015 en extension des déchèteries existantes, à Venelles, à Bouc Bel Air et Saint Cannat. Ce service permet un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries. La construction de la plateforme des Pennes Mirabeau a débuté fin 2016, pour une ouverture effectuée en mars 2017.



Mise en sécurité des déchèteries

Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes et de répondre à la nouvelle réglementation, le Territoire du Pays d'Aix a installé dès 2012 des banquettes de déchargement devant les quais.



La totalité des déchèteries en est équipée hormis celle d'Aix en Provence dont les travaux de réhabilitation ont débuté en septembre 2016 pour être finalisés en avril 2017.

Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo surveillance.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

◆ Les services

Le service à l'utilisateur est gratuit. En contrepartie de la gratuité, les installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers uniquement pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- déchets Diffus Spécifiques uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX EN PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
BOUC BEL AIR	Lieu dit Sous le cret -CD 60A	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
COUDOUX (déchèterie de La Fare les Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : Lundi : 13h30 – 17h30 Mardi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : Lundi : 14h – 18h Mardi au samedi : 8h – 12h / 14h -18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 12h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 8h – 12h
EQUILLES	Quartier du Ponteuil	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
GARDANNE	Route de Gréasque	8 h – 17 h 45	Fermé
LA ROQUE D'ANTHERON	RD 561 - Quartier Le Grand Pont	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LE PUY STE REPARADE	Chemin d'Arles	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LES PENNES MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	Du mardi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h	9 h - 12 h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	8 h 30 - 12 h / 14 h 30 – 18h	9 h - 12 h
PEYROLLES EN PROVENCE	ZA du Val de Durance - CD 63A	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PUYLOUBIER	Quartier Le Défends	Du mardi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
ST CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ST PAUL LEZ DURANCE	Zone du Castelet	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h samedi 14 h / 17 h	9 h - 12 h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mercredi et Samedi 9h - 12h / 14h - 17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel communautaire.

COMMUNE	Opérateur au 31/12/2016
Aix-En-Provence	PAPREC
Bouc Bel Air	PAPREC
Eguilles	ORTEC
Gardanne	SEMAG/SILIM
La Roque d'Anthéron	VEOLIA
Lambesc	VEOLIA
Le Puy Sainte Réparate	PAPREC
Les Pennes Mirabeau	ORTEC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	PAPREC
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puyloubier	AMP Métropole-CT2/SITA SUD
Rognes	VEOLIA
Rousset	SITA SUD
Saint Cannat	VEOLIA
Saint Paul lez Durance	SILIM
Venelles	PAPREC
Vitrolles	SMA

LES DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Électroménagers Froid : congélateurs, réfrigérateurs
- les Gros Électroménagers Hors Froid : machines à laver, gazinières
- les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi,...

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme Ecologic permettant au Territoire de bénéficier d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier.

LES DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS permettant au Territoire de bénéficier d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LES DEA (Déchets d'Elément d'Ameublement)

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des Déchets d'Elément d'Ameublement (DEA) domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier.

Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

La déchèterie de Saint Cannat a été équipée d'une benne mobilier en 2016, elle s'ajoute aux 7 déchèteries déjà équipées (Bouc Bel Air, Rousset, Les Pennes Mirabeau, Lambesc, Peyrolles, La Roque d'Anthéron et Venelles. Au total ce sont 2 062 tonnes réceptionnées en 2016.

◆ Les indicateurs techniques

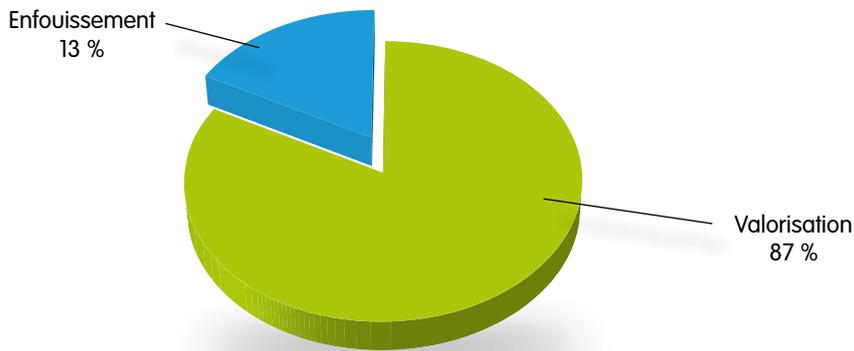
La fréquentation des déchèteries

On note globalement une hausse de 4 % de la fréquentation des déchèteries.

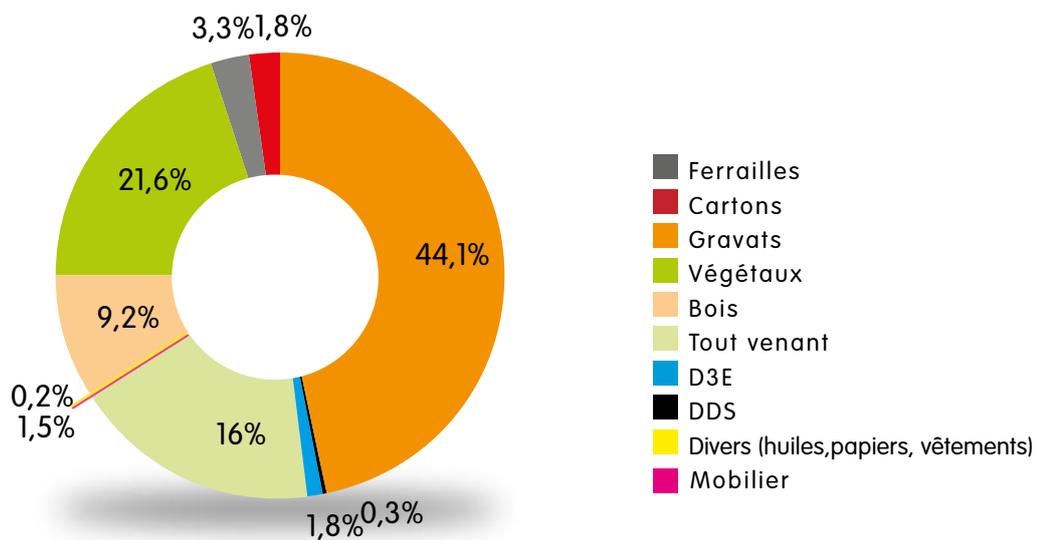
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population---->	369 679	369 076	369 321	394 876	397 828	399 081 DGF/ 392 612 INSEE
Aix Parade	103 351	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796
Bouc Bel Air	130 997	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154
Eguilles	39 043	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888
Gardanne				36 533	55 427	76 932
La Roque d'Anthéron	20 416	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707
Lambesc	31 173	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785
Le Puy Ste Réparade	21 269	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743
Les Pennes Mirabeau	21 787	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454
Meyrargues	13 102	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387
Meyreuil	25 373	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150
Pertuis	43 739	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960
Peyrolles	26 578	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908
Puylobier	6 481	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013
Rognes	20 362	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279
Rousset	37 327	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225
Saint Cannat	27 006	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261
Saint Paul lez Durance	6 668	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159
Venelles	68 649	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143
Vitrolles	49 307	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843
Visites ---->	692 628	727 997	701 897	737 848	780 660	812 787
Visite/habitant-->	1,9	2	1,9	1,9	2	2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



**Le tonnage global augmente de 1,2 % par rapport à 2015.
87% des matériaux collectés en déchèterie partent en filière de valorisation**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les Déchets Diffus Spécifiques DDS :

- Le gisement des DDS, 415 tonnes est constitué de :
67 tonnes d'emballages souillés, 32 tonnes de produits réactifs, 12 tonnes de piles, 9 tonnes de néons, sur les 296 tonnes restantes les pâteux représentent 90% soit 265 tonnes.
Le règlement des déchèteries, faisant partie du règlement de collecte, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en partie valorisés en énergie sur l'installation de SOLAMAT à Rognac.

Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

L'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 2 445 tonnes en 2 016 constituées notamment de :

- 23 % d'écrans de télévision, de moniteurs... soit 570 tonnes,
- 40 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières... soit 975 tonnes,
- 18 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs... soit 440 tonnes,
- 19 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs... soit 460 tonnes.

Dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, le Territoire a signé des conventions avec 3 structures de réemploi multi-flux :

- Emmaus à Cabriès,
- Evolio à Gardanne et caisson sur la déchèterie de Gardanne,
- Histoires sans fin à Venelles et caissons sur les déchèteries de Peyrolles en Provence, Eguilles, Venelles et local spécifique sur la déchèterie des Pennes Mirabeau.

Environ 1 000 tonnes ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2016.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques de différentes manières :

- mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayuse.
- mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.

Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.

Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

Tonnages des déchets valorisés des services techniques						
	Végétaux	Cartons	Gravats	Tout venant valorisables	Bois	TOTAL
Apports directs filières	1 282	697*	49			2 029
Apports via transporteur	1 668	33	138	1 235	31	3 104
TOTAL	2 950	730	187	1 235	31	5 133

* les 697 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative

Bilan des tonnages non valorisés

Déchets issus des services techniques partant en ISDnD :

Tonnages des déchets non valorisés des services techniques							
	Arbois			Gardanne	Les Pennes Mirabeau	La Fare les Oliviers	TOTAL
	balayuse	tout venant	marchés forains	balayuse	tout venant	tout venant	
Apports directs filières		4 549		1 288	1 023	7	6 866
Apports via transporteur	1 459	302	288	653	59		2 761
TOTAL	1 459	4 852	288	1 940	1 082	7	9 628

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LES CENTRES DE TRANSFERT

◆ Les équipements

Près de 72 % des ordures ménagères et 80% de la collecte sélective transitent sur cinq installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès. Elles représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Certains de ces centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

En novembre 2016, le Territoire du Pays d'Aix a fait l'acquisition du centre de transfert de Pertuis.

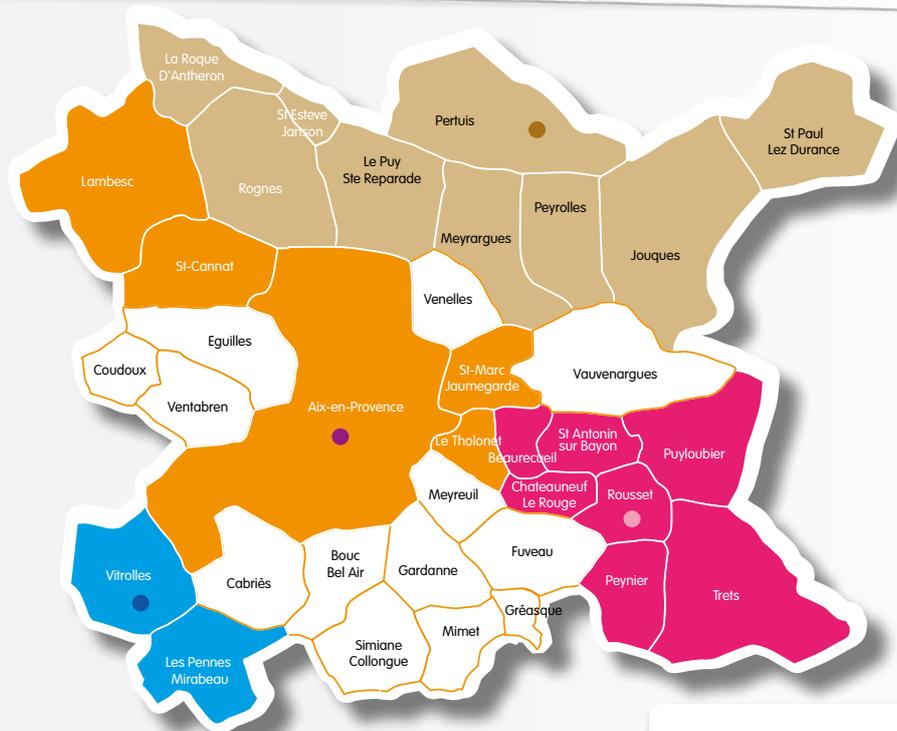
Centres de transfert	MATIÈRES	CARACTÉRISTIQUES
Aix-en-Provence	OM	Compaction
	EMR JRM VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et EMR	Fond mouvant
Rousset	OM	Fond mouvant
	EMR	Compaction
Saint-Cannat*	OM	Caisson ouvert
Vitrolles	OM et EMR	Fond mouvant

* fin de l'activité en septembre 2016 pour raison d'hygiène et de sécurité

La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le Territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).



Les Centres de Transfert ordures ménagères au 31/12/2016

- Transit par le ● CT Aix-en-Provence
- Transit par le ● CT de Pertuis
- Transit par le ● CT de Rousset
- Transit par le ● CT de Vitrolles
- Apport direct en ISDn



Les Centres de Transfert pour les déchets triés issus de la collecte sélective au 31/12/2016

- Transit par le ● CT Aix-en-Provence
- Transit par le ● CT de Pertuis
- Transit par le ● CT de Rousset
- Transit par le ● CT de Vitrolles
- Non concerné
- Apport direct en ISDn

Musé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
est en centre de tri
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Communes	Matières	Opérateurs gestionnaires des quais de transfert au 31/12/2016	Transporteurs des déchets au 31/12/2016
Aix-En-Provence	OM	Régie	Régie
	CS	Régie	PASINI/Régie
Pertuis*	OM	SILIM	SILIM
	CS		
Rousset	OM	Régie	SITA
	CS		
Saint Cannat**	OM	VEOLIA	VEOLIA
Vitrolles	OM	SMA	SMA
	CS		

* Acquisition du CT en Novembre 2016

** Fermeture septembre 2016

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, sont utilisés en régie les véhicules de transport et de transfert suivant :

- 9 semi-remorques,
- 1 camion à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleteuses.

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.

◆ Les indicateurs techniques

Les centres de transfert sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2016	Centre de Transfert					
		Hors CT	Aix-Parade	Vitrolles	St-Cannat	Pertuis	Rousset
		28%	72%				
			40%	12%	4%	10%	5%
Aix-En-Provence	53 941	630	53 311				
Beaurecueil	177	11	1				165
Bouc Bel Air	5 057	4 568	489				
Cabriès Calas	3 256	2 968	288				
Chateauneuf Le Rouge	629	75	6				547
Coudoux	999	997	2				
Eguilles	2 219	2 130	89				
Fuveau	3 420	2 737	9				674
Gardanne	7 689	7 689					
Gréasque	1 595	1 595					
Jouques	1 200	69	6			1 125	
La Roque d'Anthéron	1 692	57	3		1 132	500	
Lambesc	2 909	870	110		1 930		
Le Puy Sainte Réparate	1 913	75	6			1 832	
Le Tholonet	638		638				
Les Pennes Mirabeau	6 249	523	7	5 719			
Meyrargues	1 288	125	11			1 152	
Meyreuil	2 025	1 619	2				404
Mimet	1 477	1 466	11				
Pertuis	7 935	534	23			7 378	
Peynier	1 421	1 100	4				317
Peyrolles en Provence	1 546	49	44			1 453	
Puylobier	595	25					570
Rognes	1 499	38	3		983	475	
Rousset	1 829	238	11				1 580
Saint Antonin sur Bayon	42						42
Saint Cannat	1 677	502	59		1 116		
Saint Estève Janson	135	25	3		74	33	
Saint Marc Jaumegarde	319		319				
Saint Paul lez Durance	310	106	9			195	
Simiane Collongue	1 821	1 604	217				
Trets	3 718	716	47				2 955
Vauvenargues	258	238	20				
Venelles	3 016	2 648	8			360	
Ventabren	1 427	1 421	6				
Vitrolles	12 989	1 546	59	11 384			
	138 909	38 994	55 821	17 103	5 235	14 502	7 254
		38 994					

99 915

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Pour la collecte sélective
au porte à porte

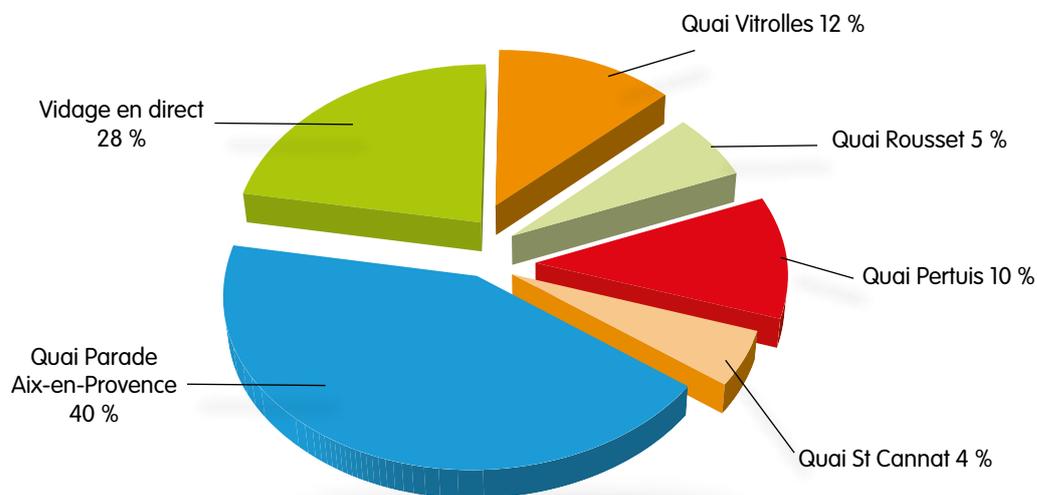
	Tonnage CS 2016	SITA Jas de Rhodes	Centre de transfert			
			Aix-Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
			20%	45%	13%	13%
Aix en Provence	3785		3785			
Bouc Bel Air	512	439	42	31		
Cabriès-Calas	325	285	38	3		
Chateauneuf le Rouge	118					118
Coudoux	114			114		
Eguilles	179		169	10		
Fuveau	159					159
Gardanne	493	464		26		3
Jouques	62				62	
La Roque d'Anthéron	102				102	
Lambesc	205		197	9		
Le Puy Sainte Réparate	124				124	
Les Pennes Mirabeau	713	674		39		
Le Tholonet	135		135			
Meyrargues	76				76	
Meyreuil	193					193
Mimet	146			2		144
Pertuis	438				438	
Peyrolles en Provence	130				130	
Rognes	66				66	
Rousset	74					74
Saint Cannat	118		112	5		
Saint Marc de Jaumegarde	54		54			
Simiane Collongue	173	146	18	8		
Trets	200					200
Venelles	316				316	
Ventabren	145		1	143		
Vitrolles	955			955		
	10112	2008	4551	1347	1314	893

LES INSTALLATIONS

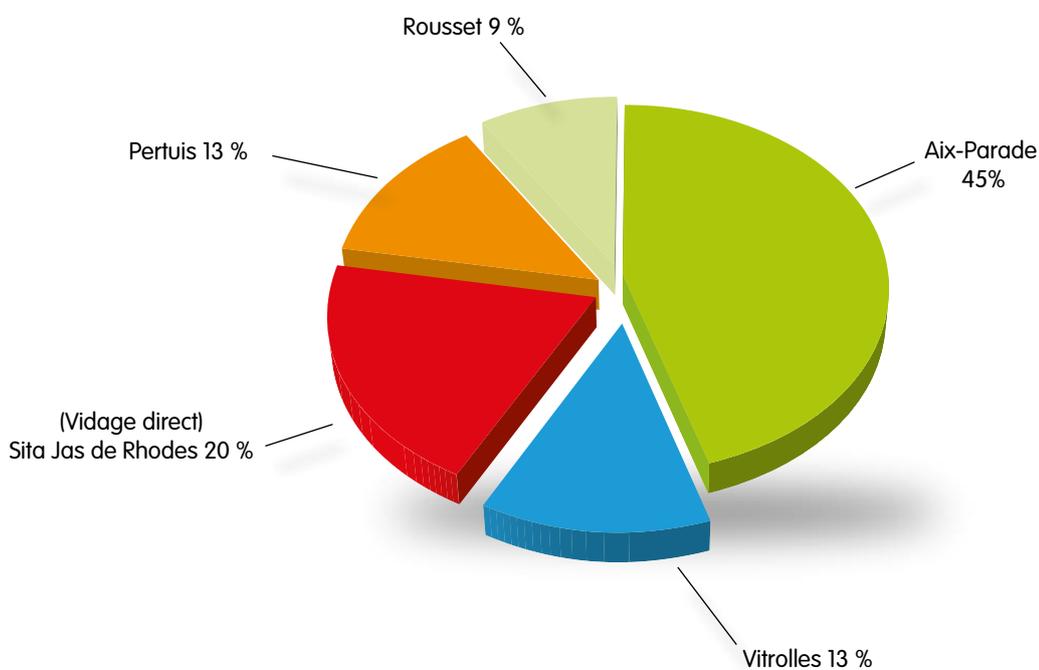
10 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Répartition des tonnages par quai de transfert pour les ordures ménagères



Répartition des tonnages par quai de transfert pour la collecte sélective



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



LE TRAITEMENT

◆ Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Territoire du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le territoire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée Ordures Ménagères Résiduelles est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les quatre Installations de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) suivantes: l'Arbois à Aix en Provence, Vautubière à La Fare Les Oliviers, Malespine à Gardanne et SITA Jas de Rhodes.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur le ISDnD de l'Arbois propriété du territoire du Pays d'Aix.

Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n° 1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise le Territoire à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1er janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté ministériel du 15/02/16 relatif aux ISDnD,
- trois bassins d'enfouissement,
- déchets acceptés, uniquement les Déchets non Dangereux,
- vide de fouille restant fin 2016 sur le casier existant : 323 065 m³,
- vide de fouille avec la rehausse finie (fin 2017) : 1 200 000 m³,
- traitement annuel 150 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix. L'exploitation du troisième bassin est assurée depuis le 1^{er} décembre 2010 par la société DELTA DECHETS dans le cadre d'un marché de prestation de service.

L'installation est constituée de trois bassins d'enfouissement indépendants les uns des autres.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- diviser les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3^{ème} et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1^{er} octobre 2006 et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation à savoir le 31/12/2023.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site débutera la période de suivi trentenaire.

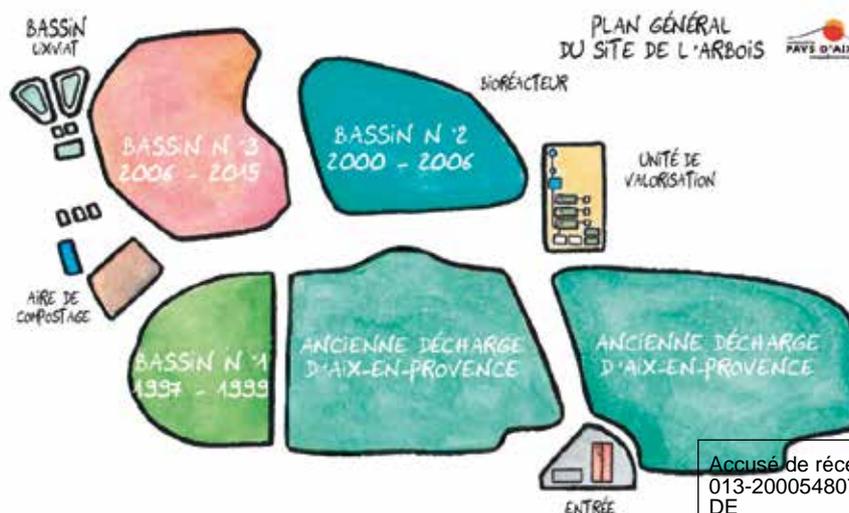
Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des déchets urbains banaux collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

Le quota DIB qui représentait à l'origine 30 % des quantités totales entrantes a été réduit à 5 % environ, afin de permettre la réception et le traitement des déchets provenant de l'ensemble des communes adhérentes au Territoire.

L'exploitation d'une Installation de Stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- Des Lixiviats : au contact des déchets les eaux pluviales se chargent en éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...);
- Et du Biogaz : gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Lixiviat. Ces effluents sont en partie traités sur site, ils sont utilisés :

- 1 - Dans une installation utilisant la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes (unité de valorisation des biogaz) pour assécher les lixiviats
- 2 - Les excédents de lixiviats sont transportés et traités par une unité d'osmose inverse mise en place fin 2015.



Biogaz : La dégradation bactérienne des déchets produit un gaz riche en méthane appelé biogaz.

À partir de ce gaz, l'unité de valorisation va produire 470 GWh d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable), pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12 000 logements.

Les biogaz captés sont déshydratés avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm³ de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.

La valorisation du biogaz a permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2016. En effet les dispositifs de comptage de l'installation ont enregistré pour la période considérée, les volumes suivants :

- biogaz valorisé sur la période : 11 839 643 Nm³ soit 16,8 GWh,
- biogaz torché sur la période : 20 673 Nm³,
- biogaz total produit sur la période : 11 860 316 Nm³.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

◆ Les services

Le centre de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00,
- les samedis et jours fériés de 6h00 à 13h00,
- il est fermé le dimanche, le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier.

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par la Territoire en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société DELTA DECHETS dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée Déchets non Dangereux. Seuls les déchets provenant du Territoire du Pays d'Aix ou des communes riveraines pourront être réceptionnés et y être traités.

Condition d'acceptation des apporteurs

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant. L'examen des déclarations permettra de déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le conseil de Territoire.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif DIB en 2016 est de 102 € TTC avec un tarif dégressif appliqué pour les apporteurs de plus de 500€/an soit un total de l'ordre de 827 000€.

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux :

- **Sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle mensuel sur véhicules pris au hasard.

- **Sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_338- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- **Sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **Sur les biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion.

- **Sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les deux ans.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.



Certification ISO 14001

Le site de l'Arbois est certifié ISO 14 001 depuis août 2006, cette dernière a été reconduite en 2015 pour la troisième fois consécutive par un organisme agréé et se poursuit en 2016. La certification atteste de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par le Territoire du Pays d'Aix.

La Commission de Suivi de Site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit habituellement une fois par an à l'initiative du Préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du Centre de Stockage.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

◆ Les indicateurs techniques

Ordures Ménagères Résiduelles

Les déchets ultimes résultant de la collecte au porte à porte et le tout venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

	Tonnages OMR 2015	Total	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne
Aix-En-Provence		53 941	53 941		
Beaurecueil		177	172		5
Bouc Bel Air		5 057	5 057		
Cabriès		3 256	3 256		
Chateauneuf le Rouge		629	622		7
Coudoux		999	225	774	
Eguilles		2 219	2 219		
Fuveau		3 420	834		2 586
Gardanne		7 689	119		7 570
Gréasque		1 595			1 595
Jouques		1 200	1 200		
La Roque d'Anthéron		1 692	1 692		
Lambesc		2 909	2 909		
Le Puy Sainte Réparate		1 913	1 913		
Le Tholonet		638	638		
Les Pennes Mirabeau		6 249	6 249		
Meyrargues		1 288	1 288		
Meyreuil		2 025	448		1 577
Mimet		1 477	132		1 345
Pertuis		7 935	7 935		
Peynier		1 421	613		808
Peyrolles en Provence		1 546	1 546		
Puylobier		595	570		25
Rognes		1 499	1 499		
Rousset		1 829	1 721		108
Saint Antonin		42	42		
Saint Cannat		1 677	1 677		
Saint Estève Janson		135	135		
Saint Marc Jaumegarde		319	319		
Saint Paul lez Durance		310	310		
Simiane Collongue		1 821	1 814		7
Trets		3 718	3 560		158
Vauvenargues		258	258		
Venelles		3 016	3 016		
Ventabren		1 427	341	1 086	
Vitrolles		12 989	12 989		
Total CPA		138 909	121 257	1 859	15 791
			87,3%	1,3%	11,4%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706_2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

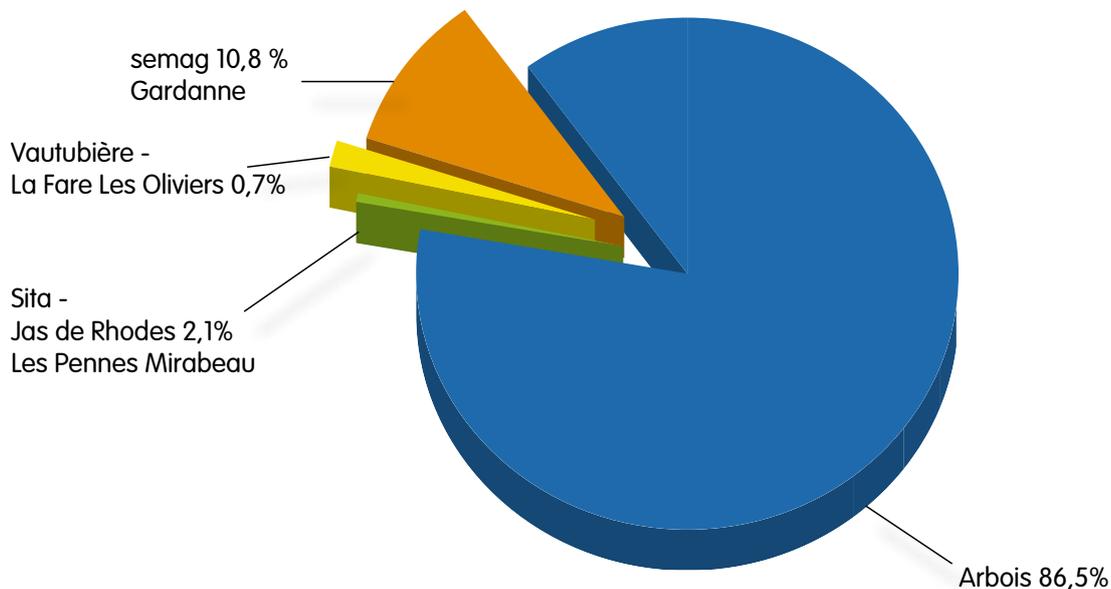
Autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur le site de traitement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services) sur les différents sites d'enfouissement :

	Les Pennes	Arbois	Gardanne	La Vautubière	Total
Encombrants collectés en porte à porte et en vidage direct		230			230
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries		13 534	3 755	382	17 671
Apports Services Techniques et Divers	1 082	6 368	1 940	7	9 397
Tonnage Vente de Service		8 589			8 589
Gravats provenant des déchèteries*		16 943			16 943
Gravats provenant des Services Techniques		49			49
Total	1 082	45 714	5 695	389	52 879

* 16 943 tonnes de gravats provenant des déchèteries, utilisées en couverture sur le site de l'Arbois

Répartition des tonnages tous déchets enfouis



L'ISDnD de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Le quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 8 362 tonnes en 2016. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers qui, rappelons-le, est seul de la compétence du Territoire.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs au tarif voté par le Conseil de Territoire en début de chaque année.

Pour les prestations du Territoire du Pays d'Aix, l'exploitant est rémunéré par le Territoire au tarif du marché d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

L'exploitant reverse ensuite :

- à l'État, la TVA,
- à l'ADEME, le produit de la TGAP,
- au Territoire du Pays d'Aix, la part des amortissements sur le quota DIB.

Ouverture de l'ISDnD au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2016.

En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE), 27 classes, soit environ 661 élèves ont pu découvrir l'installation de stockage qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers.

Des visites ont également été organisées pour des syndicats professionnels, des associations, des étudiants universitaires et le personnel du Territoire du Pays d'Aix tout au long de l'année 2016 et ont représenté une centaine de personnes supplémentaires formées. Le Territoire répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Utilisation des Centres d'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois
- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux Tierce

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

→ Le parcours des déchets

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



COLLECTE ET APPORTS DIVERS

Porte à porte



138 909 t

Collecte des ordures ménagères

46 %

10 112 t

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective
et séparative
21 755
tonnes



48 %

10 452 t

en colonnes

et séparative

697 t

+ 16,7 t

+ 476 t

=

6 %

1 190 t

Cartons Sapins Textiles

Apport en déchèteries

134 188 t

Autres apports (déchets verts encombrants) 14 064 t

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Les chiffres-clés

■ 45,4 % des tonnages traités entrent en filières de valorisation.

TRANSPORT

[5 centres de transfert]

TRAITEMENT

[308 915 tonnes en 2016]
786 kg/hab/an (pop INSEE)



54,6 %
168 738 t



28 %

72 %



Centres

de transfert



Centres

de tri

20 565 t



19 225 t

45,4 %
140 177 t

Filières

de valorisation

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ISDnD

87 %

13 %

31,5 %

68,5 %

116 517 t

17 671 t

4 436 t

9 628 t

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

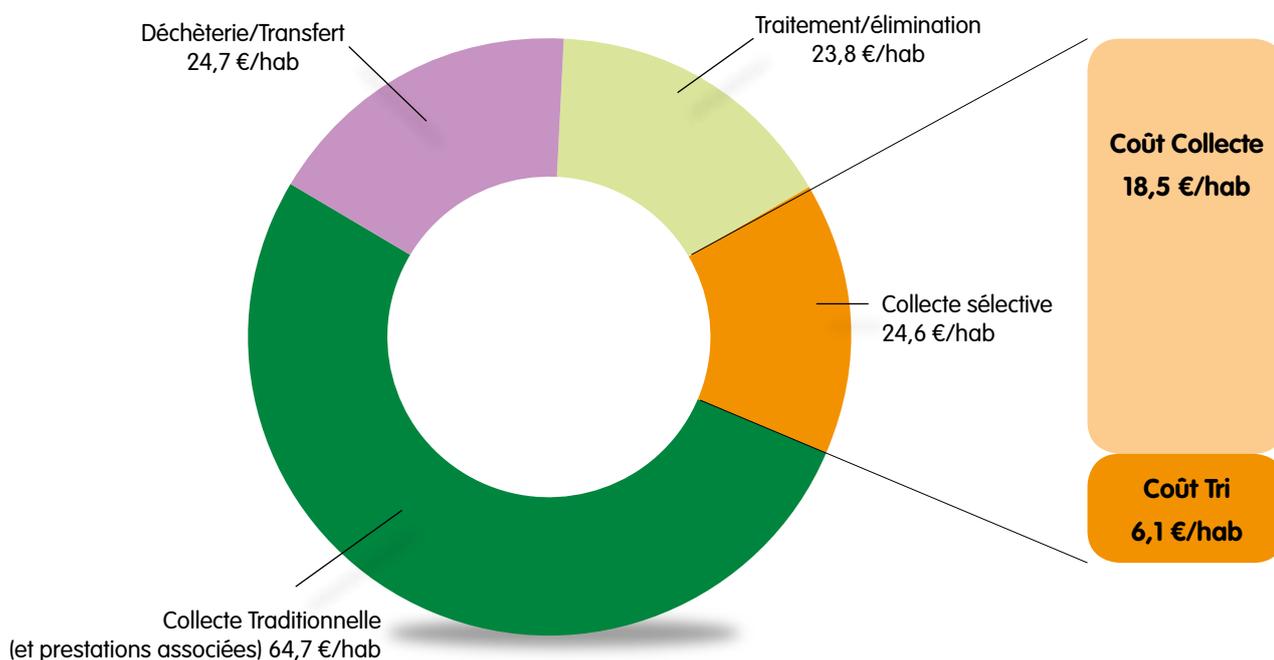


Les indicateurs financiers

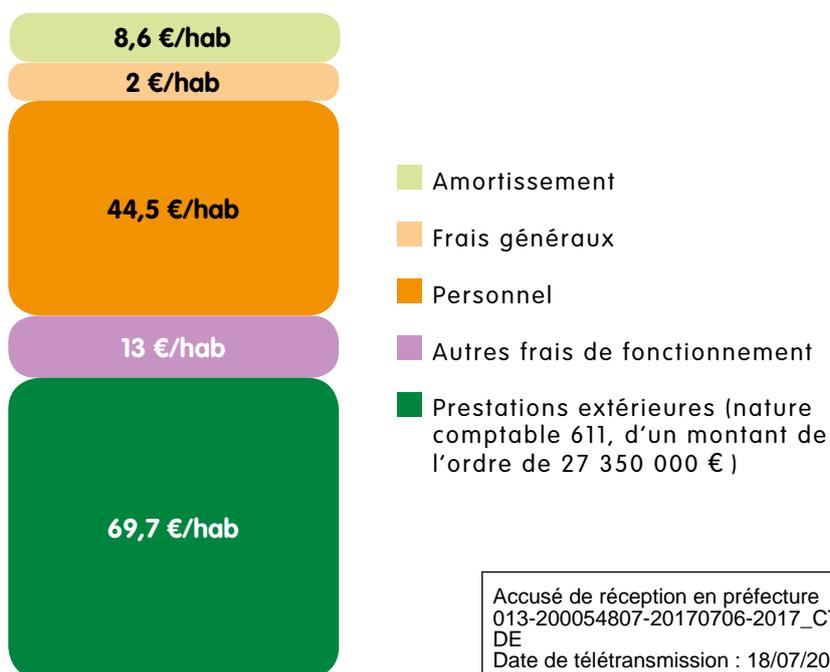
Les coûts de la compétence

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population légale 2013 INSEE entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016).

Coût global 2016 décomposé par service 137,8 €/habitant (population INSEE 2016)
135,5 €/habitant (population DGF 2016)

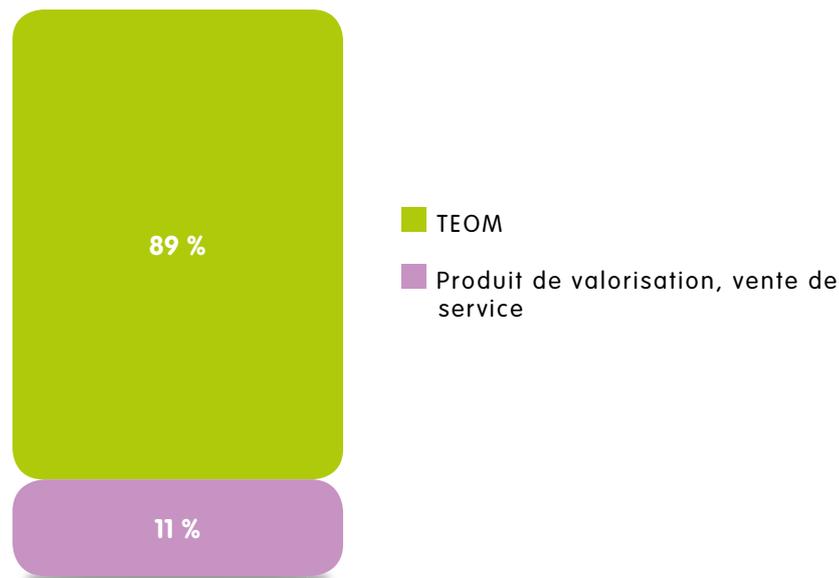


Compétence Déchets - Coût 2016 par fonction 137,8 €/habitant (population INSEE 2016)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

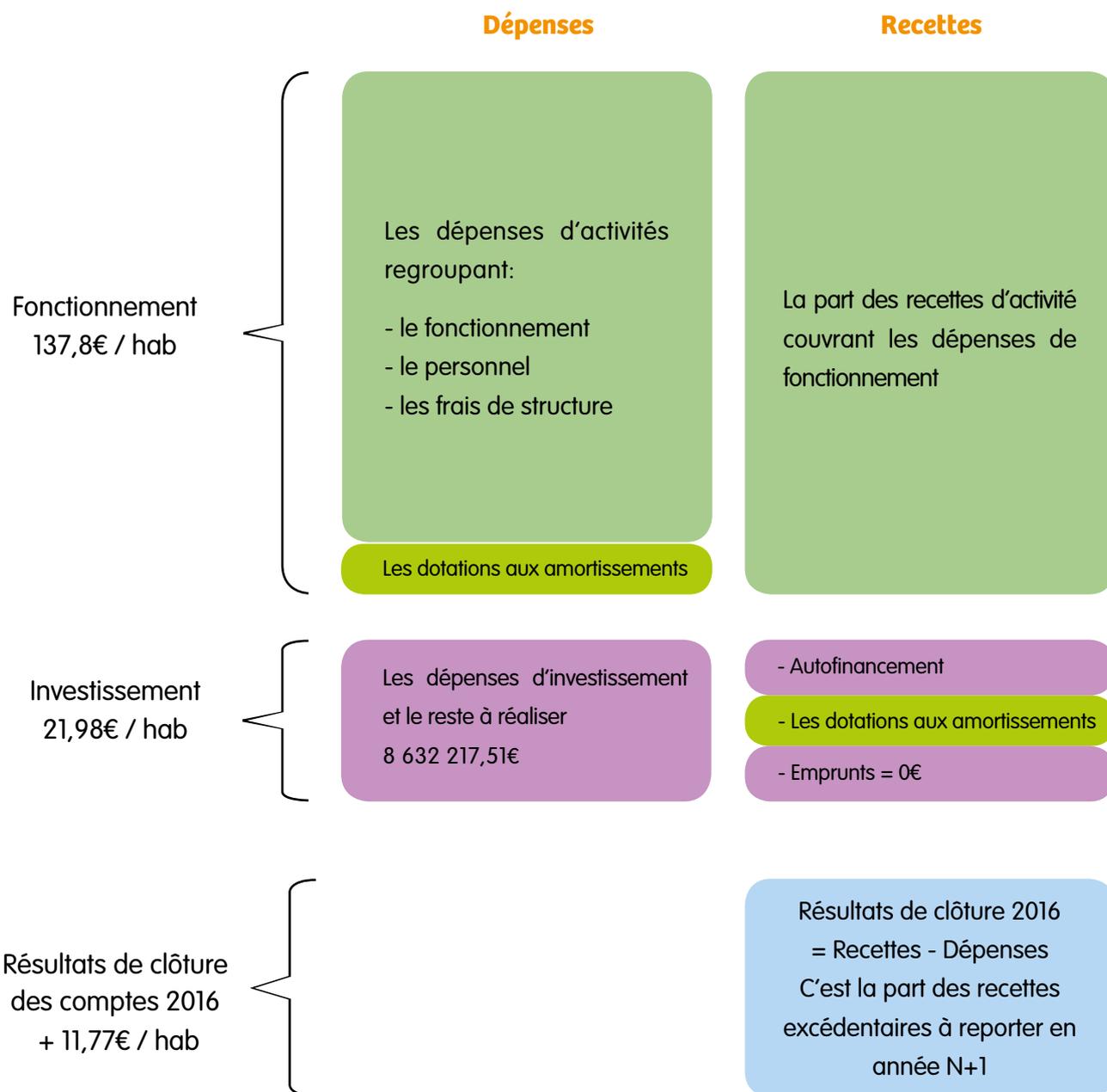
Les recettes pour financer le service 2016 de 137,8 €/habitant (population INSEE 2016)



Les recettes de la compétence déchets proviennent à :

- 89 % (soit 53 029 875 €) de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- 11 % (soit 6 428 385 €) de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage),
- 0 % du Budget Général.

Détail du compte de gestion 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

MATRICE DES COÛTS PRÉSENTANT LES INDICATEURS FINANCIERS DÉCRITS PAR FLUX

(selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

	OMR	VERRE	RECY- CLABLES (hors verre)	DECHETE- RIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL						
POPULATION INSEE (En vigueur au 1 ^{er} Janvier 2016)	392 612	392 612	392 612	392 612	392 612	392 612						
TONNAGES	138 909	7 587	12 752	134 188	3 984	297 420						
Charges techniques en KE	Précollecte - Collecte	21 951	1 611	5 345	45	1 290	30 241					
	Transport - Transfert	1 433	21	131	5 798		7 382					
	Traitement ISDnD	7 981			960		8 941					
	Tri		95	2 000	1 550	43	3 688					
	Prévention	336	13	55	62	10	475					
	Prévention, compostage de proximité	230			98		328					
	Total Charges Techniques	31 930	1 740	7 531	8 513	1 343	51 056					
Charges fonctionnelles en KE	Total Charges Fonctionnelles	1 890	104	451	504	80	3 029					
TOTAL CHARGES - COÛTS DU SERVICE TTC EN KE							33 820	1 844	7 982	9 017	1 423	54 085
Produits en KE	Recettes Valorisation *	1 433	172	1 146	627	61	3 438					
	Versement Des Eco-Organismes	16	33	1 859	275		2 184					
	Aides Publiques	147	7	32	36	6	228					
	Teom	33 098	1 822	7 889	8 815	1 406	53 030					
	Autres Produits **	383	20	87	286	16	793					
		Total Recettes	35 077	2 055	11 013	10 039	1 488	59 673				
Indicateurs financiers en €	Coût Complet € TTC / Hab	86	5	20	23	4	137,8					
	Coût Complet € TTC / T	243	243	626	67	357	182					
	Coût Aidé € TTC / Hab	82	4	12	20	3	121					
	Coût Aidé € TTC / T	229	212	381	58	337	160					
	Coût Complet € HT / Hab	82	5	19	21	3	130					
	Coût Complet € HT / T	232	237	591	62	331	172					
	Coût Aidé € HT / Hab	78	4	11	18	3	115					
	Coût Aidé € HT / T	220	208	352	53	314	151					

* Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchetteries, vente d'électricité,...

** Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets restaurants...), régie compostage

Coût complet : totalité des charge techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les contribuables, à dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

Accusé de réception en préfecture
le 20/07/2017 à 10h 06 2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



Bilan 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération HN 088-219/16/CM, le conseil de Métropole du 28 avril 2016 a délégué au conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : **138 909 tonnes, soit 354 kg/hab/an (pop. INSEE)**
- la collecte sélective et séparative : **21 755 tonnes, soit 55,4 kg/hab/an (pop. INSEE)**
- les déchèteries : **134 188 tonnes, soit 342 kg/hab/an (pop. INSEE)**
- autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : **14 064 tonnes.**

Au total, **308 915 tonnes** de DMA sont collectées, **soit 786 kg/hab/an (pop. INSEE)**.

Sur les 308 915 tonnes de DMA collectées, 140 177 tonnes suivent des filières de valorisation, **soit 45,4 % du tonnage total (contre 44,5 % en 2015)**.

Concernant la **prévention des déchets**, le programme du Territoire du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action. Ainsi, plusieurs opérations emblématiques sont développées sur les thématiques suivantes :

1. Réduction des bio déchets

- Distribution de 1 433 composteurs individuels et 261 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 8 résidences ou sites collectifs,
- Suivi du compostage et lombricompostage collectif dans 9 cantines scolaires,
- 197 interventions dans les classes maternelles et primaires sur la réduction et la gestion des déchets,
- Création d'un nouveau programme pédagogique intitulé « je fais maigrir ma poubelle » pour les enfants des écoles primaires du cycle 2 (5 à 8 ans)

2. Le réemploi

Poursuite du soutien des ressourceries du Territoire du Pays d'Aix, 1 000 tonnes détournées des circuits de collecte et traitement en 2016.

3. L'acte d'achat

Développement du Label « Commerce engagé » auprès de 68 commerçants soit 121 au total sur 7 communes.

4. La limitation des prospectus dans les boîtes aux lettres

13 800 autocollants stop pub diffusés, soit 122 188 depuis le début de l'opération.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

5. Exemplarité en interne de la collectivité

- Collecte des textiles usagés et des piles des agents de la collectivité,
- 80 kg de piles collectés,
- 6 animations réalisées sur l'initiation au compostage,
- sensibilisation des élus.

Dans le cadre du Schéma Directeur des collectes engagé par la Direction des Collectes, une mise à jour du **règlement de collecte du Pays d'Aix** a été approuvée au Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.

En matière de sécurité, la démarche participative, engagée par le Département Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis une diminution du nombre d'accidents.

Dans le cadre du programme pluriannuel **de mise en place de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 37 dispositifs ont été mis en place en 2016. Au total, ce sont 738 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur 36 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Qualité de service :

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutiens financier et technique apportés aux bailleurs dans le cadre de la construction et/ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.

En 2016, 100 % de la population du Territoire est desservie par **la collecte sélective** en porte à porte et ou en point d'apport volontaire.

Amélioration du taux de valorisation :

- Dans le cadre **du changement du mode de collecte sélective du projet biflux** ce sont 4 352 bacs individuels distribués, 1 090 bacs collectifs et 57 colonnes verre en remplacement des anciens contenants.
- En 2016, poursuite du développement de **la collecte des textiles usagés**, 120 bornes implantées et 476 tonnes collectées sur 24 communes.
- Durant l'année 2016, les **collectes séparatives** se sont poursuivies :
 - La collecte séparative des cartons des commerçants : ce sont au total 824 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
 - La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire a permis de collecter 29 tonnes et de les valoriser,
 - La collecte des sapins de Noël a permis de collecter 16,7 tonnes de bois destinées à être compostées.
- **L'extension des consignes de tri des plastiques.** Maintien du geste de tri sur ce périmètre des 4 communes, pour le moment pas de développement à l'échelle du Territoire.

Accusé de réception 2017
Préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

En 2016, la **communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont été présents sur plus de 11 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes... représentant 16 jours d'animations sur l'année,
- la communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2016 et relayée par les sites internet,
- le basculement du mode de collecte sélective sur les communes d'Aix en Provence, le Tholonet et Saint Marc Jaumegarde, au total pour l'année 2016, ce sont 9 réunions d'information CIQ, 9 réunions publiques, 24 925 kits distribués et 59 820 habitants sensibilisés à ce nouveau geste de tri,
- deux opérations ont été menées, dans le cadre du plan de relance des performances verre, l'opération CHR et l'opération Cliinck, 18 colonnes équipées sur la commune de Lambesc permettant de collecter 20 % de verre en plus,
- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 4 000 kits de communication distribués.

Un Plan d'action Déchets Verts :

- fonctionnement de 3 plateformes de réception des déchets végétaux en déchèteries, une nouvelle plateforme est en cours de construction aux Pennes Mirabeau, ouverture en mars 2017,
- l'incitation au broyage des déchets verts à domicile dans le cadre d'une expérimentation avec l'association AMS.

Le Centre Opérationnel des Collectes des Ordures Ménagères de Pertuis répond à la réglementation thermique 2012, permettant un fonctionnement global à budget constant par rapport à l'ancien bâtiment et d'augurer des économies sur les dépenses énergétiques. Par ailleurs, le bâtiment est équipé de locaux vestiaires/sanitaires/douches adaptés aux usages de la collecte. Bien que non exigée, l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite été intégrée au site.

Quelques chiffres à retenir :

Bâtiment de bureaux et vestiaires de 437 m², 2 hangars véhicules de 714 m², Espaces paysagés extérieurs environ 2500 m², Espaces de parkings, aires de retournement et voies : environ 1800 m²

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDS.

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, l'ensemble des déchèteries a été équipé de **systèmes de vidéo surveillance**.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

La **mise en sécurité des déchèteries** avec l'installation de banques de déchargement devant les quais s'est achevée. Hormis Aix-en-Provence pour laquelle les travaux sont réalisés depuis septembre 2016 à avril 2017 dans le cadre de la requalification du site.

L'**ISDnD de l'Arbois** reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance communautaire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3ème bassin se poursuit et cela jusqu'à minima sa limite d'autorisation d'exploitation en 2023.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 16,8 GWh d'électricité verte, évitant ainsi l'émission de 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et rapportant environ 600 000€ de recettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75 %, le Territoire du Pays d'Aix a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2016, un complément pour le fonctionnement des services du Territoire obtenu grâce la valorisation des biogaz.

En 2016, la totalité du traitement des **lixiviats** est assurée in situ. L'unité de traitement des lixiviats par co-génération s'est poursuivie. La chaleur « fatale » du process de production est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Cette unité a permis de traiter 1 515 m³/an d'effluents et de contenir les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des effluents de l'ISDnD de l'Arbois vers l'unité de traitement situé aux Milles. Les coûts de traitement des lixiviats sont réduits et les rendements énergétiques et économiques de l'unité de valorisation des biogaz sont améliorés. De plus, une unité de traitement des lixiviats par osmose inverse, installée fin 2015 a permis de traiter 6 332 m³ de lixiviats.

Au total, ce sont 7 847 m³ traités.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, environ 661 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD complétée en 2014 par une maquette ludique à destination des enfants. Des brochures adultes et enfants sont distribuées lors des visites.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire.

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant la **requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2015, limitant l'impact sur l'environnement de ses installations du passé. Deux décharges restent à requalifier : Vitrolles et Saint Cannat.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_338-DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- ADEME** > Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CPIE** > Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
- CS** > Collecte Sélective
- CSS** > Commission Suiui Site
- CT** > Centre de Transfert
- DASRI** > Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** > Déchets Diffus Spécifiques
- DEEE** > Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DGF** > Dotation Globale de Fonctionnement
- DIB** > Déchets Industriels Banals
- DMA** > Déchets Ménagers et Assimilés
- DTA** > Déclaration Trimestrielle d'Activités
- EMR** > Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** > Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ISDnD** > Installation de Stockage des Déchets non Dangereux
- JRM** > Journaux Revues Magazines
- OM** > Ordures Ménagères
- OMR** > Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP** > Porte à Porte
- PAV** > Point d'Apport Volontaire
- PLPDMA** > Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PTM** > Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** > Taxe Générale sur les Activités Polluantes

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



Crédit photos : Photothèque Pays d'Aix

Maquette et mise en page : Direction Communication

Imprimerie Superplan - Imprimé sur papier PEFC

Mai 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



Pays d'Aix

Hôtel de Boadès

8, place Jeanne d'Arc

CS 40868

13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_338-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017